04

Examen de la situation financière et des résultats en 2016

4.1 CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS 140
- 4.1.1 Changement de principes et méthodes comptables 140
- 4.1.2 Évolution du périmètre de consolidation 140

4.2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 140
- 4.2.1 L'environnement des marchés financiers 140
- 4.2.2 Le marché de la gestion d'actif 142

4.3 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI 144
- 4.3.1 Encours sous gestion et collecte nette 144
- 4.3.2 Compte de résultat consolidé 147
- 4.3.3 Revenus nets 148
- 4.3.4 Charges générales d'exploitation 150
- 4.3.5 Résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation .. 151
- 4.3.6 Autres éléments du compte de résultat 151

4.4 BILAN CONSOLIDÉ D'AMUNDI 152
- 4.4.1 Principales variations du bilan comptable consolidé ... 153
- 4.4.2 Hors-bilan comptable 155
- 4.4.3 Bilan économique 156

4.5 ENDETTEMENT FINANCIER NET 157

4.6 FONDS PROPRES DISPONIBLES 158

4.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 158

4.8 CONTRÔLE INTERNE 159

4.9 TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES 159

4.10 ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE) 160

4.11 RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE) SUR 5 ANS 161

4.12 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS .. 161

4.1 CADRE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.1 Changement de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1.1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016.

4.1.2 Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans la note 9.3 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016.

4.2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

4.2.1 L'environnement des marchés financiers

PANORAMA DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 a surtout été marquée par deux événements politiques inattendus : le vote des Britanniques en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, en juin, puis l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, en novembre. En fin d'année, la visibilité concernant les conséquences de ces deux événements restait très limitée. En revanche, la conjoncture économique elle-même n'a pas réservé de grosses surprises dans les pays développés : les reprises ont continué, toujours à des rythmes modestes de part et d'autre de l'Atlantique. Dans les pays émergents, après de sérieux doutes en début d'année, la situation s'est améliorée, aidée par la stabilisation de la situation en Chine et par le rebond du cours du pétrole. Les rendements obligataires, en baisse durant l'essentiel de l'année, ont ensuite nettement progressé au 4e trimestre. Ils terminent 2016 en hausse aux États-Unis, en baisse en zone euro. Les actions américaines et celles des pays émergents ont réalisé des hausses significatives, celles de la zone euro, après avoir évolué en territoire négatif jusqu'à l'automne, enregistrent finalement de légers gains grâce à une accélération de fin d'année.

Décevante début 2016, la croissance économique américaine a ensuite rebondi. L'industrie a en effet été affectée au 1er semestre par les effets différés de la hausse du dollar de 2015, les difficultés des pays émergents et les conséquences de la faiblesse du cours du baril sur le secteur pétrolier. Cependant, la baisse du prix du carburant a aussi soutenu la consommation des ménages tandis que le marché de l'emploi est resté vigoureux. À partir du 3e trimestre, les freins pénalisant l'industrie se sont desserrés, permettant une nette amélioration. À l'automne, le principal événement a été la victoire de D. Trump à l'élection présidentielle, sur un programme prévoyant de très importantes baisses d'impôts sur les ménages et les entreprises, l'augmentation de certaines dépenses et une révision des relations commerciales avec le reste du monde. Fin 2016, la capacité du futur Président à mettre en œuvre l'essentiel de son programme restait toutefois très incertaine, car le Congrès, qui a préservé sa majorité Républicaine, paraissait loin d'être acquis à des mesures susceptibles de creuser le déficit public. La Réserve fédérale, pour sa part, après avoir temporisé durant l'essentiel de l'année, a augmenté son principal taux directeur en décembre (un an après une première hausse décidée en décembre 2015). Ses gouverneurs ont également relevé leurs prévisions de taux directeurs pour 2017 (indiquant une prévision médiane de 3 hausses supplémentaires de 0,25 % chacune).

La reprise économique a continué en zone euro en 2016, quoique toujours à un rythme plus lent que lors des cycles précédents et avec d'importantes différences entre pays (fort rebond en Espagne, croissance soutenue en Allemagne et modérée en France, faiblesse récurrente en Italie). Les chiffres de début d'année ont surpris à la hausse, notamment grâce à la consommation des ménages soutenue par la baisse du prix de l'essence. La faiblesse de l'euro par rapport au dollar a également joué favorablement. Un léger ralentissement a ensuite été observé en milieu d'année mais, au 4e trimestre, de nouveaux signes d'accélération sont apparus. L'incertitude politique est restée forte, alimentée par le résultat du référendum britannique et par la montée générale du sentiment eurosceptique. Les modalités mêmes du *Brexit* restaient très floues

en fin d'année : le gouvernement britannique s'est donné jusqu'à fin mars 2017 pour activer l'article 50 du Traité de Lisbonne (qui régit les modalités de sortie d'un État membre de l'Union européenne) et a peu communiqué sur ses objectifs. Fin octobre, l'Espagne est parvenue à se doter d'un gouvernement (après près d'un an de crise politique) mais, début décembre, les électeurs italiens ont rejeté par référendum une réforme constitutionnelle visant à faire émerger des gouvernements plus stables. Au vu de la croissance et de l'inflation toujours faibles, et compte tenu des risques importants, la Banque centrale européenne a maintenu une politique très expansive. Elle a ainsi, en mars, baissé ses taux directeurs et annoncé une extension de son programme d'achat aux obligations d'entreprises à partir de juin. En décembre, elle a déclaré qu'elle réduirait, à partir d'avril 2017, le volume mensuel de son programme d'achat (de 80 à 60 milliards d'euros) mais étendrait sa durée au moins jusqu'en décembre 2017 (contre mars 2017 annoncé précédemment).

Le début de l'année 2016 a également été marqué par une montée des craintes liées au ralentissement de l'économie chinoise et aux conséquences de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs. De plus, le Brésil a fait face à une importante crise politique et l'Afrique du Sud a semblé s'engager sur la même voie. Les agences de notations, en dégradant la note souveraine de plusieurs pays, ont ajouté au climat de défiance. Toutefois, *via* d'importantes mesures monétaires, budgétaires, et portant sur l'investissement et l'immobilier, les autorités chinoises ont réussi à éviter une décélération brutale de leur économie. À partir du deuxième trimestre, l'amélioration des chiffres chinois et le rebond du prix du pétrole ont constitué des éléments rassurants. La destitution de la Présidente D. Rousseff au Brésil et le maintien en poste du Ministre des Finances, P. Gordhan, en Afrique du Sud ont également été bien accueillis par les marchés. En septembre, la décision de la Réserve fédérale américaine de laisser inchangé le taux des *Fed Funds* a conduit à une augmentation des flux de capitaux vers les pays émergents et une légère appréciation de certaines de leurs devises. La signature d'un accord entre les pays de l'OPEP a également contribué à soutenir cette tendance en améliorant les perspectives des pays exportateurs de pétrole. De plus, les chiffres en provenance de Chine sont restés favorables. Cependant, en fin d'année, l'élection de D. Trump a ouvert un nouveau chapitre d'incertitudes : l'effet combiné de la hausse des taux américains et de la crainte de mesures protectionnistes aux États-Unis a en effet ralenti les entrées de capitaux sur les marchés émergents et fortement pénalisé leurs devises.

Malgré un début d'année difficile et des développements politiques inattendus, les marchés d'actions sont repassés dans le vert en 2016. Après - 0,7 % en 2015, l'indice MSCI World AC a ainsi progressé de + 6,8 % en 2016, et même de + 9,7 % en tenant compte des dividendes. Par région, cette progression n'a pas été uniforme. En tête de peloton, on retrouve les États-Unis (+ 9,2% pour le MSCI US en dollar) et les marchés émergents (+ 8,6 % en dollar et + 7,1 % en devises locales) devant le Japon (+ 0,5 % en dollar et - 2,6 % en yen) et l'Europe (- 3,4 % en dollar et + 4,0 % en devises locales). En Europe, les performances ont fait le grand écart d'un pays et d'une devise à l'autre. Ainsi, alors que le marché britannique a connu une forte hausse en devise locale (+ 14,2%), sa performance en dollar a été très différente (- 4,2%) du fait de la dépréciation de la Livre. Pour faciliter les comparaisons, si l'on exprime l'ensemble des performances en dollar, les pays cœurs de la zone euro, comme la France (+ 2,2%) et l'Allemagne (+ 0,4 %) ont devancé ceux en dehors de la zone euro (- 5,4 % pour le MSCI Europe ex EMU), comme ceux de la périphérie (MSCI Espagne - 3,3 %, MSCI Irlande - 8,3 %, MSCI Italie - 13,3 %). Concernant la chronologie des différentes phases, après un début d'année marqué par l'effondrement des cours du pétrole et de nouvelles craintes concernant la Chine en raison de la fonte accélérée de ses réserves de change, les marchés d'actions ont marqué un point bas début février (- 12,2% pour le *MSCI World AC* le 11 février). Rassurés par le rebond des prix du pétrole et la prudence de la Réserve fédérale, les indices ont ensuite repris leur marche en avant jusqu'au référendum britannique du 23 juin dernier (+ 13,6 % du 11 février au 23 juin et - 0,3 % depuis le 1er janvier).

Après quelques jours d'inquiétude, les inquiétudes liées au *Brexit* se sont rapidement apaisées du fait de la nomination d'un nouveau gouvernement, du regain de souplesse des banques centrales, des signaux rassurants provenant de l'économie américaine et des résultats des sociétés, plutôt meilleurs qu'attendus. Ainsi, malgré une perte initiale de - 5,6 % du 23 au 27 juin, en l'espace de quinze jours – du 23 juin au 8 juillet – le *MSCI World AC* avait refait l'ensemble du chemin perdu depuis le référendum. Puis du 8 juillet au 7 novembre 2016, veille de l'élection américaine, il a continué de gagner un peu de terrain (+ 2,6 %), au point de repasser dans le vert depuis le 1er janvier (+ 1,7 %).

Par la suite, l'élection de D. Trump a redonné un nouvel élan au marché (+ 5,0 % du 7 novembre au 31 décembre). Le premier moment de surprise passé, cette réaction est assez logique. Au vu des limites de la politique monétaire, les nouvelles orientations en faveur d'un peu plus de dépenses budgétaires sont venues conjurer le risque de ralentissement. Le léger regain d'inflation attendu et la hausse des taux qui pourrait s'ensuivre ont précipité une rotation en faveur des actions et au détriment des produits de taux. Enfin, la multiplication des annonces concernant la fiscalité des sociétés a également conforté les marchés d'actions.

Les marchés obligataires ont connu deux phases très distinctes au cours de l'année 2016. Au cours des trois premiers trimestres, les rendements ont nettement baissé, notamment en raison du report répété de la deuxième hausse de taux de la Réserve fédérale et de la politique monétaire très accommodante de la BCE et de la BoJ. Cependant, le quatrième trimestre a été marqué par une nette remontée, en raison d'abord du rebond de l'inflation (tirée par les effets de base des variations du cours du pétrole) puis, surtout, de l'élection de Donald Trump. Au final, le 10 ans américain a progressé d'environ 2,25 % fin 2015 à 2,45 % fin 2016. En revanche, son homologue allemand a baissé d'environ 0,65 % à 0,20 %. Le taux 10 ans français a baissé, pour sa part, d'environ 1 % à 0,70 % et le 10 ans espagnol d'environ 1,8 % à environ 1,4 %, tandis que le 10 ans italien, sous l'effet de l'incertitude politique, a progressé de 1,60 % à 1,80 %.

Sur le marché des changes, l'un des événements importants de 2016 a été la forte dépréciation de la livre après le résultat du référendum de juin. Elle a, en effet, perdu près de 16 % face à l'euro en 2016. Le dollar s'est, pour sa part, fortement apprécié après la victoire de Donald Trump, la parité euro/dollar reculant de 3 % sur l'année. Le yen s'est d'abord fortement apprécié face au dollar avant de se déprécier nettement au cours des dernières semaines de 2016, la parité dollar/yen passant de 120 à 116 sur l'année.

4.2.2 Le marché de la gestion d'actif

MARCHÉ FRANÇAIS (1)

Le marché des fonds ouverts de droit français conclut l'année 2016 à 849 milliards d'euros d'encours sous gestion, en progression de 3,3 % malgré un effet marché négatif (- 1 %).

La collecte nette s'élève à + 35,5 milliards d'euros et s'est concentrée à hauteur de 76 % sur les fonds monétaires, essentiellement de trésorerie longue. Avec + 6,8 milliards d'euros, dont plus d'un tiers en ETF, l'intérêt pour les fonds obligataires ne s'est pas démenti, en particulier sur les catégories euro (très) court terme, l'inflation et *buy & hold* à échéances, à l'inverse des convertibles (- 2,2 milliards d'euros). L'immobilier affiche une nouvelle année record avec + 3,8 milliards d'euros collectés *via* les OPCI grand public. La performance absolue a bénéficié de flux positifs (+ 2,1 milliards d'euros), principalement les stratégies long/short actions et ce malgré des rachats sur les fonds flexibles. Les diversifiés ont effacé en partie la collecte de 2015 avec une sortie de - 2,6 milliards d'euros. Les actions sont en rachat de - 0,6 milliard d'euros, pénalisées sur toutes les zones géographiques à l'exception des marchés émergents (+ 2 milliards d'euros) et en dépit de + 2,9 milliards d'euros supplémentaires en gestion passive. Collecte quasi nulle pour les fonds garantis, l'appétit des investisseurs en quête de sécurité continuant à se déporter vers les EMTN (7,6 milliards d'euros de collecte brute). Enfin, l'Investissement Socialement Responsable trouve son public avec + 3,5 milliards d'euros engrangés.

Évolution des encours d'OPCVM en France (1)
En milliards d'euros

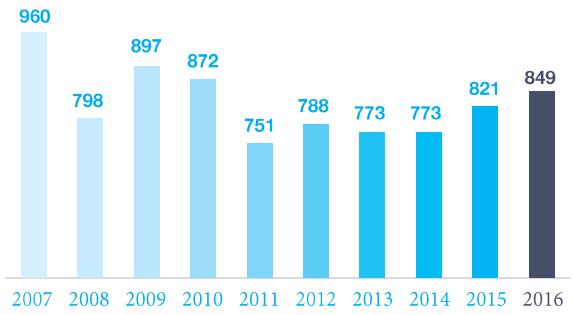

Évolution de la collecte par classes d'actifs en France (1)
En milliards d'euros

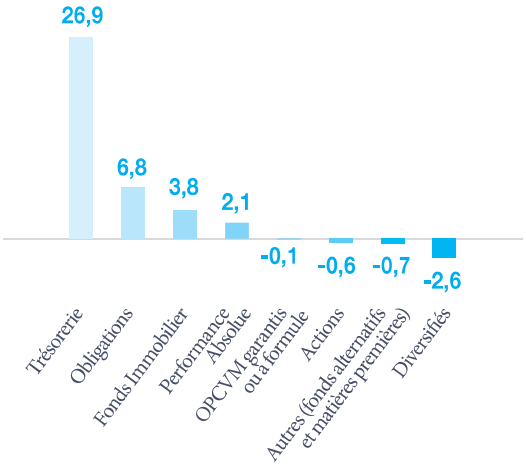

MARCHÉ EUROPÉEN (2)

Le marché européen des fonds s'élève à 9 558 milliards d'euros à fin décembre 2016, en progression de 4,3 % depuis le début de l'année du fait d'un effet collecte (+ 213 milliards d'euros, soit 2,2 %) et d'un effet marché (+ 198 milliards d'euros soit 2,1 %) tous deux positifs.

Le contexte du *Brexit* et l'extension de la politique de rachats de dettes de la BCE aux obligations d'entreprises ont favorisé la collecte sur les produits de taux : + 102 milliards d'euros sur les fonds monétaires et + 76 milliards d'euros sur les fonds obligataires en 2016. L'attrait pour ces derniers s'est traduit par des flux équilibrés entre gestion active et passive. Les investisseurs ont ainsi privilégié le crédit, les obligations émergentes, internationales et plus récemment inflation en raison des anticipations de remontée des taux. Les fonds performance absolue et diversifiés (+ 90 milliards d'euros) ont également été plébiscités, principalement les fonds de multi-stratégies (+ 54 milliards d'euros). Des rachats conséquents sur les actions (-66 milliards d'euros), notamment en gestion active sur les marchés développés (Europe et Japon), mais partiellement atténués par des flux sur la gestion passive, les marchés émergents, les thématiques et les sectoriels. À noter : + 18 milliards d'euros sur les autres types de fonds, notamment les matières premières (+ 8 milliards d'euros).

(1) Source SIX Financial Information NMO – Décembre 2016, périmètre des fonds ouverts domiciliés en France.

(2) Source Broadridge Financial Solutions – Décembre 2016, périmètre des fonds ouverts domiciliés en Europe et des fonds transfrontières (dits « cross border ») également vendus sur le marché européen.

Collectes par classes d'actifs en Europe (1)
En milliards d'euros

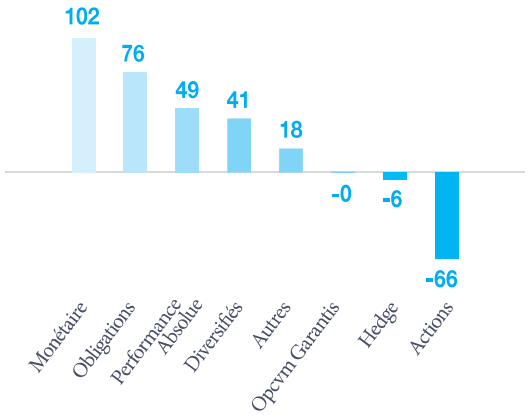

Collectes par classes d'actifs en Asie Pacifique (2)
En milliards d'euros

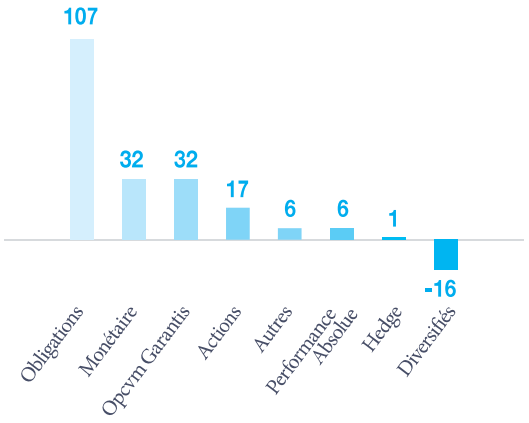

MARCHÉS D'ASIE PACIFIQUE (2)

Le dynamisme du marché asiatique ne s'est pas démenti en 2016 : en progression de + 5,8 % et avec une collecte de 185 milliards d'euros, il s'élève à 3 217 milliards d'euros à fin décembre 2016.

La Chine représente à elle seule 47 % des flux de la région ; les investisseurs chinois ayant été particulièrement friands de fonds obligataires (+ 86 milliards d'euros) et garantis (+ 29 milliards d'euros) en 2016.

Ailleurs en Asie, les produits de trésorerie ont été largement plébiscités (Thaïlande, Inde), de même que les obligations (Inde, Hong Kong, Singapour…). Seule exception : le Japon, où les actions ont grandement bénéficié du programme d'achat d'ETF de la Banque du Japon (+ 25 milliards d'euros).

MARCHÉ AMÉRICAIN (3)

Aux États-Unis, avec 17 932 milliards d'euros à fin décembre 2016, le marché des fonds ouverts représente plus de la moitié des encours mondiaux et affiche une progression de 0,7 % sur l'année.

La collecte de + 134 milliards d'euros a été largement tirée par les obligations (+ 178 milliards d'euros), les fonds retraite/cycle de vie (+ 56 milliards d'euros) et le monétaire en dollar (+ 31 milliards d'euros). À l'instar de l'Europe, et malgré d'importants flux en gestion passive (+ 247 milliards d'euros), les actions sont en fort rachat (- 80 milliards d'euros).

Collectes par classes d'actifs aux États-Unis (3)
En milliards d'euros

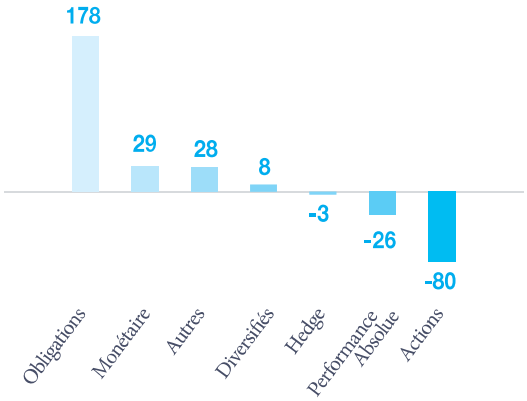

(1) Source Broadridge Financial Solutions – Décembre 2016, périmètre des fonds ouverts domiciliés en Europe et des fonds transfrontières (dits « cross border ») également vendus sur le marché européen.

(2) Source Broadridge Financial Solutions – Décembre 2016, périmètre des fonds ouverts domiciliés en Asie et des fonds transfrontières (dits « cross border ») également vendus sur le marché asiatique.

(3) Source Broadridge Financial Solutions – Décembre 2016, périmètre des fonds ouverts domiciliés aux États-Unis et des fonds transfrontières (dits « cross border ») également vendus sur le marché américain.

4.3 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI

L'année 2016 démontre à nouveau la capacité d'Amundi à délivrer une croissance rentable et régulière, dans un contexte défavorable et volatil : le niveau de collecte est élevé, les encours sous gestion atteignent 1 083 milliards d'euros fin 2016, les revenus nets affichent une bonne résistance (+ 1,2%), les coûts sont maîtrisés et le résultat net part du Groupe progresse sensiblement (+ 7,7 % [1]). **Ces résultats sont en ligne voire supérieurs aux objectifs annoncés lors de la cotation en Bourse.**

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale, qui se tiendra le jeudi 18 mai 2017, **un dividende de 2,20 euros par action en numéraire.** Ce dividende correspond à un taux de distribution de 65 % du résultat net part du Groupe (sur la base du nombre d'actions fin 2016) et un rendement de 4,2 % sur la base du cours de l'action à la clôture du 2 février 2017.

4.3.1 Encours sous gestion et collecte nette [2]

En milliards d'euros	Total hors *joint venture*	Variation annuelle *(en %)*	*Joint venture*	Variation annuelle *(en %)*	Total y.c. *joint venture*	Variation annuelle *(en %)*
Encours sous gestion au 31 décembre 2015	**912,1**		**72,9**		**985,0**	
Collecte nette	37,4		24,8		62,2	
Effet périmètre *	13,6		-		13,6	
Effet marché	20,3		1,5		21,8	
ENCOURS SOUS GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2016	**983,5**	**+ 7,8 %**	**99,2**	**+ 36,1 %**	**1 082,7**	**+ 9,9 %**

* *Acquisitions de KBI GI (actions globales) et intégration de CAI Investors (gestion immobilière).*

Amundi a vu ses encours (1 083 milliards d'euros à fin décembre 2016) progresser de + 9,9 % par rapport à fin 2015, bénéficiant à la fois d'un niveau élevé de collecte, qui s'élève à 62,2 milliards d'euros, d'un effet marché favorable (+ 21,8 milliards d'euros) et d'un effet périmètre positif (+ 13,6 milliards d'euros) lié à l'intégration de KBI GI (actions globales ; 8,6 milliards d'euros d'encours consolidés à compter du 31 août 2016) et des activités de gestion immobilière de Crédit Agricole Immobilier (CAI Investors ; 5,0 milliards d'euros consolidés à compter du 27 octobre 2016).

En 2016, le niveau de collecte s'est maintenu à un niveau élevé, grâce à une bonne contribution de l'ensemble des segments de clientèle : la collecte est bien répartie entre le *Retail* (52 % du total) et les Institutionnels (48 % du total). L'international a été particulièrement dynamique, représentant 75 % de la collecte globale.

4.3.1.1 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE PAR SEGMENTS DE CLIENTÈLE

	Encours sous gestion		Variation	Collecte nette	
En milliards d'euros	2016	2015	2016/2015	2016	2015
Retail hors *joint ventures*	207	190	+ 8,9 %	+ 9,9	+ 10,2
Joint ventures	99	73	+ 35,6 %	+ 24,8	+ 31,3
Retail	**306**	**263**	**+ 16,3 %**	**+ 34,7**	**+ 41,5**
Souverains, *Corporate,* ESR et Autres institutionnels *	372	325	+ 14,5 %	+ 29,6	+ 33,7
Assureurs CA et SG	405	398	+ 1,2 %	(2,1)	+ 4,6
Institutionnels	**777**	**722**	**+ 7,5 %**	**+ 27,5**	**+ 38,3**
TOTAL HORS JV	**983**	**912**	**+ 7,8 %**	**+ 37,4**	**+ 48,5**
TOTAL Y C. JV	**1 083**	**985**	**+ 9,9 %**	**+ 62,2**	**+ 79,9**

* *Y compris fonds de fonds.*

(1) Par rapport à une année 2015 ajustée : hors frais d'introduction en Bourse de 15 millions d'euros avant impôt pour 2015.

(2) Sauf mention contraire, toutes les données d'encours et de collecte nette de ce document incluent les actifs conseillés et commercialisés, et comprennent 100 %, des encours gérés et de la collecte des JV asiatiques ; pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

Les encours sur le segment *Retail* progressent de 16,3 % entre 2015 et 2016, passant de 263 milliards d'euros, à 306 milliards d'euros. Cette hausse est due une collecte nette soutenue de 34,7 milliards d'euros.

Les encours sur le segment Institutionnels progressent quant à eux de 7,5 % entre 2015 et 2016, passant de 722 milliards d'euros à 777 milliards d'euros. Cette hausse s'explique notamment par une collecte nette de + 27,5 milliards d'euros en 2016.

Analyse des encours sous gestion et collecte nette Retail

	Encours sous gestion		Variation	Collecte nette	
En milliards d'euros	2016	2015	2016/2015	2016	2015
Réseaux France	100	102	(2,1 %)	(2,6)	(3,6)
Réseaux internationaux	23	21	+ 6,0 %	+ 0,6	+ 1,8
Joint ventures	99	73	+ 35,6 %	+ 24,8	+ 31,3
Distributeurs tiers	84	66	+ 27,0 %	+ 11,9	+ 12,0
TOTAL *RETAIL*	**306**	**263**	**+ 16,5 %**	**+ 34,7**	**+ 41,5**
TOTAL *RETAIL* HORS JV	**207**	**190**	**+ 8,9 %**	**+ 9,9**	**+ 10,2**

En 2016, **la collecte nette du segment *Retail* (+ 34,7 milliards d'euros), demeure à un niveau élevé,** grâce à la fois au développement de l'activité des *joint ventures* à l'international ainsi qu'à une bonne activité commerciale des Distributeurs tiers.

Les **réseaux France** ont connu une collecte nette négative au total mais positive (+ 2,0 milliards d'euros) sur les actifs moyen-long terme : après un début d'année en décollecte nette compte tenu d'un contexte de marchés chahuté, un redressement a eu lieu trimestre après trimestre. À noter une collecte forte en Unités de Compte, ainsi que sur les produits immobiliers.

Les **réseaux internationaux** ont connu une activité légèrement positive (+ 0,6 milliard d'euros) avec notamment une bonne dynamique en Italie.

Dans les ***joint ventures,*** la collecte nette poursuit en 2016 sa forte progression (à + 24,8 milliards d'euros soit 40 % de la collecte totale d'Amundi), essentiellement en actifs moyen-long terme ; elle est particulièrement notable en Chine et en Inde. Les JV représentent ainsi 32,4 % des encours Retail fin 2016 contre 27,8 % fin 2015.

Pour les **Distributeurs tiers,** la forte dynamique commerciale est maintenue avec une collecte nette qui s'établit à + 11,9 milliards d'euros, un montant quasi-similaire à celui de 2015. La collecte a été particulièrement solide en Europe (+ 11,2 milliards d'euros).

Analyse des encours sous gestion et collecte nette Institutionnels

	Encours sous gestion		Variation	Collecte nette	
En milliards d'euros	2016	2015	2016/2015	2016	2015
Souverains & Autres Institutionnels [1]	270	238	+ 13,6 %	+ 16,8	+ 23,1
Corporates	49	37	+ 32,4 %	+ 11,8	+ 9,6
Épargne Salariale et Retraite	52	50	+ 5,4 %	+ 1,0	+ 1,1
Total Institutionnels, hors Assureurs CA et SG	**372**	**325**	**+ 14,5 %**	**+ 29,6**	**+ 33,7**
Assureurs CA et SG	405	398	+ 1,8 %	(2,1)	+ 4,6
TOTAL INSTITUTIONNELS	**777**	**722**	**+ 7,5 %**	**+ 27,5**	**+ 38,3**

(1) Y compris fonds de fonds.

En 2016, la collecte nette du segment institutionnel demeure en forte dynamique et s'établit à + 27,5 milliards d'euros, notamment tirée par les segments Souverains et Autres Institutionnels, mais aussi par les *Corporates*.

Le segment **Souverains et Autres Institutionnels** [1] collecte + 16,8 milliards d'euros. Cette collecte reflète une bonne dynamique commerciale notamment sur le segment des Banques centrales et des assureurs hors Groupe. D'un point de vue géographique, l'Europe hors France et le Japon ont connu une bonne année.

Sur le segment ***Corporate,*** la collecte nette progresse significativement à + 11,8 milliards d'euros grâce au succès des produits de Trésorerie, majoritairement en France mais aussi à des développements en Europe (Allemagne et Belgique).

Le segment **Épargne Salariale et Retraite** quant à lui maintient un niveau d'activité régulier avec une collecte de + 1,0 milliard d'euros.

La décollecte des **assureurs Groupe** (- 2,1 milliards d'euros) a été réalisée notamment sur des produits monétaires.

(1) Y compris fonds de fonds.

4.3.1.2 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE NETTE PAR CLASSES D'ACTIFS

	Encours sous gestion		Variation	Collecte nette	
En milliards d'euros	2016	2015	2016/2015	2016	2015
Obligations	544 (1)	498	+ 9,3 %	+ 22,7	+ 24,4
Multi-actifs	126	117	+ 8,0 %	+ 7,8	+ 11,7
Actions	151	125	+ 20,9 %	+ 9,6	+ 6,0
Actifs réels, alternatifs et structurés	76	65	+ 16,8 %	+ 5,4	+ 2,5
TOTAL ACTIFS MLT	**897**	**804**	**+ 11,5 %**	**+ 45,5**	**+ 44,7**
Trésorerie	186 (1)	181	+ 2,9 %	+ 16,8	+ 35,2
TOTAL (Y.C. JV)	**1 083**	**985**	**+ 9,9 %**	**+ 62,2**	**+ 79,9**

(1) La variation d'encours comprend la reclassification d'un fonds (14 Mds€ d'encours gérés) de Trésorerie à Obligations au cours du premier semestre.

La collecte nette en 2016 est portée par toutes les classes d'actifs.

Les **actifs à moyen-long terme (MLT)**, à 897 milliards d'euros, représentent 83 % du total des encours sous gestion, et sont en hausse de + 11,5 % par rapport à fin 2015. Les flux ont été réguliers sur l'ensemble de l'année, avec toutefois une accélération au second semestre. Cette croissance des encours résulte d'une bonne dynamique de collecte (+ 45,5 milliards d'euros) dans toutes les classes d'actifs. Les gestions actions ont notamment connu une collecte importante en 2016, à + 9,6 milliards d'euros, significativement supérieure à 2015. Les gestions en actifs réels, alternatifs et structurés ont également connu une bonne année avec une collecte qui s'élève à 5,4 milliards d'euros portée notamment par les succès d'Amundi sur les produits immobiliers en France.

La gestion passive (ETF, indiciels et smart beta) a été dynamique en 2016 (+ 7,9 milliards d'euros de collecte) grâce en particulier au succès des ETF (+ 4,2 milliards d'euros collectés).

Les produits de **Trésorerie** ont affiché une collecte significative (+ 16,8 milliards d'euros, avec une bonne contribution de la Trésorerie longue), moindre cependant que le niveau record de 2015. Cette classe d'actif représente 17,2 % du total des encours à fin 2016 contre 18,4 % à fin 2015.

4.3.1.3 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE NETTE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	Encours sous gestion		Variation	Collecte nette	
En milliards d'euros	2016	2015	2016/2015	2016	2015
Europe hors France	131	102	+ 28,7 %	+ 17,6	+ 22,0
Asie	150	118	+ 27,2%	+ 27,2	+ 37,4
Reste du monde	29	26	+ 11,6 %	+ 1,5	+ 0,5
Total International	**310**	**246**	**+ 26,1 %**	**+ 46,4**	**59,9**
% total encours sous gestion (y.c. JV)	29 %	25 %			
% total encours sous gestion (y.c. JV) hors Assureurs France CA et SG	46 %	42 %			
France	773	740	+ 4,5 %	+ 15,9	+ 20,0
TOTAL (HORS JV)	**983**	**912**	**+ 7,8 %**	**+ 37,4**	**+ 48,5**
TOTAL (Y.C. JV)	**1 083**	**985**	**+ 9,9 %**	**+ 62,2**	**+ 79,9**

En 2016, la collecte à l'international s'établit à 46,4 milliards d'euros représentant 75 % de la collecte de l'exercice (comme en 2015) et portant les encours sous gestion à l'international à 310 milliards d'euros, soit 29 % des encours totaux du Groupe. La collecte à l'international apparaît bien équilibrée entre les différentes zones géographiques :

- en Asie (collecte de + 27,2 milliards d'euros), les JV ont connu une très forte dynamique commerciale (+ 24,8 milliards d'euros) ;
- en Europe hors de France (+ 17,6 milliards d'euros), la collecte est bien répartie entre les différents pays où Amundi est présent, avec en particulier des succès en Italie, au Benelux et en Allemagne sur différents canaux de distribution. À noter l'effet périmètre positif lié à l'intégration de KBI GI (8,6 milliards d'euros d'encours consolidés à compter du 31 août 2016).

4.3.2 Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2016	2015	2015 (1) ajusté	2016 *vs.* 2015 ajusté
Revenus nets de gestion	1 625	1 603	1 603	+ 1,4 %
Produits nets financiers	72	76	76	(6,0 %)
Autres produits nets	(20)	(23)	(23)	(14,9 %)
Revenus nets	**1 677**	**1 657**	**1 657**	**+ 1,2%**
Charges générales d'exploitation	(878)	(883)	(869)	+ 1,1 %
Résultat brut d'exploitation	**800**	**774**	**788**	**+ 1,4 %**
Coût du risque	(1)	(7)	(7)	ns
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	28	25	25	+ 13,0 %
Gains ou pertes sur autres actifs	-	14	14	ns.
Résultat avant impôt	**828**	**806**	**821**	**+ 0,8 %**
Impôts sur les bénéfices	(258)	(286)	(292)	(11,4 %)
Résultat net de l'exercice	**569**	**520**	**529**	**+ 7,6 %**
Intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	(1)	(1)	(1)	ns
Résultat net – part du Groupe	**568**	**519**	**528**	**+ 7,7 %**
Coefficient d'exploitation	*52,3 %*	*53,3 %*	*52,4 %*	*(0,1 pt)*
Données par action *(en euros)* **:**				
Bénéfice par action *(en euros)*	3,40	3,11	3,16	+ 7,3 %
Dividende par action	2,20 (2)	2,05	2,05	+ 7,3 %

(1) 2015 ajusté : hors frais d'introduction en Bourse de 15 M€ avant impôt pour 2015.
(2) Proposé à l'AG du 18 mai 2017.

En 2016, le résultat net part du Groupe s'élève à 568 millions d'euros, en forte progression de + 7,7 % par rapport à 2015 (1), grâce notamment aux évolutions suivantes :

- une bonne résistance des **revenus nets** qui croissent de + 1,2% à 1 677 millions d'euros, dans un contexte de marché difficile en 2016 ;
- un bon contrôle des **charges générales d'exploitation** (+ 1,1 % par rapport à 2015 (1)) qui évoluent en ligne avec les revenus nets. En conséquence, le coefficient d'exploitation est quasi stable (52,3 %) et le **Résultat brut d'exploitation** progresse de + 1,5 % par rapport à 2015 (1) ;
- une baisse notable du **taux d'impôt,** liée notamment à la baisse du taux d'imposition en France.

(1) 2015 ajusté : hors frais d'introduction en Bourse de 15 millions d'euros avant impôt pour 2015.

4.3.3 Revenus nets

En millions d'euros	2016	2015	2016 *vs.* 2015
Revenus nets de gestion	1 625	1 603	+ 1,4 %
Produits nets financiers	72	76	(6,0 %)
Autres produits nets	(20)	(23)	(14,9 %)
REVENUS NETS	**1 677**	**1 657**	**+ 1,2 %**

Les **revenus nets** ont atteint en 2016 1 677 millions d'euros, en progression de + 1,2% par rapport à 2015. Cette hausse s'explique principalement par une croissance de + 1,4 % des **revenus nets de gestion,** qui ont bénéficié d'une hausse des encours sous gestion et d'un effet périmètre positif (+ 11 millions d'euros). Cette croissance a plus que compensé la baisse des produits financiers.

4.3.3.1 REVENUS NETS DE GESTION

En millions d'euros	2016	2015	2016 *vs.* 2015
Commissions nettes	1 510	1 466	+ 3,1 %
Commissions de surperformance	115	138	(16,7 %)
REVENUS NETS DE GESTION	**1 625**	**1 603**	**+ 1,4 %**

Les **revenus nets de gestion** affichent une bonne résistance avec une croissance de + 1,4 %, sous l'effet d'une augmentation des **commissions nettes** (+ 3,1 %) liée à la progression des encours sous gestion. Les **commissions de surperformance** ont en revanche diminué de 16,7 %, dans un contexte de marché moins favorable en 2016, en particulier pour les actifs moyen-long terme.

4.3.3.2 COMMISSIONS NETTES ET MARGES PAR SEGMENTS DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	2016	2015	2016 *vs.* 2015
Retail			
Commissions nettes	981	958	+ 2,4 %
Encours sous gestion moyens hors JV	191 299	194 031	(1,4 %)
Marge	51,3pb	49,4pb	+ 1,9 pb
Institutionnel hors Assureurs CA et SG			
Commissions nettes	388	363	+ 6,7 %
Encours sous gestion moyens hors JV	342 811	315 132	+ 8,8 %
Marge	11,3pb	11,5pb	(0,2pb)
Assureurs CA et SG			
Commissions nettes	142	144	(1,8 %)
Encours sous gestion moyens hors JV	407 593	399 176	+ 2,1 %
Marge	3,5pb	3,6pb	(0,1pb)
TOTAL COMMISSIONS NETTES	**1 510**	**1 466**	**+ 3,1 %**
Encours sous gestion moyens hors JV	941 704	908 340	+ 3,7 %
Marge sur encours moyens hors JV	16,0 pb	16,1 pb	(0,1 pb)
Marge sur encours moyen hors JV hors Assureurs CA et SG	25,6 pb	25,9 pb	(0,3 pb)

En 2016 les commissions nettes sont en hausse (+ 3,1 %), et les marges sur encours moyens (hors JV) affichent une bonne résistance, étant quasiment stables (16,0 pb) :

- les commissions nettes du segment *Retail* (981 millions d'euros) sont en hausse (+ 2,4 %) par rapport à 2015, grâce notamment à une amélioration du mix des encours (progression des encours en produits immobiliers) ;
- les commissions nettes sur les Institutionnels hors Assureurs CA et SG (388 millions d'euros) ont sensiblement augmenté, de + 6,7 % par rapport à 2015, contre une hausse des encours moyens de + 8,8 % ; poursuivant la tendance observée en 2015, les marges des Institutionnels continuent à décroître en 2016, mais dans une moindre mesure ;
- les commissions nettes sur le segment Assureurs CA et SG (142 millions d'euros) baissent légèrement (- 1,8 %) par rapport à 2015 ; la marge est quasiment stable, la diversification en produits (immobiliers notamment) portant ses fruits.

4.3.3.3 COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE PAR CLASSES D'ACTIFS

	Commissions de surperformance			Encours éligibles aux commissions de surperformance en milliards d'euros		
En millions d'euros	2016	2015	Variation 2016/2015	2016	2015	Variation 2016/2015
Taux (y c. trésorerie)	96	68	+ 41,2 %	167	150	+ 12,0 %
Autres classes d'actifs	19	70	(72,9 %)	56	49	+ 13,9 %
TOTAL	**115**	**138**	**(16,7 %)**	**223**	**199**	**+ 12,4 %**

Les **commissions de surperformance** baissent mais sont maintenues à un bon niveau, dans un contexte de marché moins favorable en 2016, et avec des performances des gestions plus contrastées. Elles représentent ainsi 7,1 % des revenus nets de gestion contre 8,6 % en 2015. Les commissions sur les produits de taux ont progressé. Les encours éligibles représentent désormais 223 milliards d'euros, soit 20,6 % des encours sous gestion totaux contre 20,2 % en 2015.

4.3.4 Charges générales d'exploitation

En millions d'euros	2016	2015	2015 ajusté (1)	Variation 2016 *vs.* 2015 (1)
Charges de personnel	(557)	(565)	(561)	(0,7 %)
Autres charges générales d'exploitation	(320)	(318)	(308)	+ 3,9 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(878)**	**(883)**	**(869)**	**+ 1,1 %**

Amundi a maintenu en 2016 un bon contrôle des **charges générales d'exploitation** (+ 1,1 % par rapport à 2015 (1)) qui évoluent en ligne avec les revenus nets. Hors coûts liés à la croissance externe (KBI GI et Pioneer), ces charges sont stables, reflétant la poursuite des efforts d'optimisation. Par rapport à une année 2015 non ajustée, les charges générales d'exploitation sont en baisse.

Les charges de personnel sont en léger recul de - 0,7 %, malgré l'intégration des effectifs des sociétés acquises en 2016, grâce à la réduction des effectifs (à périmètre constant) et à une maîtrise des rémunérations variables.

Les charges générales d'exploitation ne représentent plus que 9,3 points de base des encours sous gestion moyens hors JV en 2016, contre 9,7 points de base en 2015.

(1) 2015 ajusté : hors frais d'introduction en Bourse de 15 millions d'euros avant impôt pour 2015.

4.3.5 Résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation

En millions d'euros	2016	2015	2015 ajusté (1)	Variation 2016 *vs.* 2015 (1)
Revenus nets (a)	1 677	1 657	1 657	+ 1,2 %
Charges générales d'exploitation (b)	(878)	(883)	(869)	+ 1,1 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**800**	**774**	**788**	**+ 1,4 %**
Coefficient d'exploitation (b)/(a) (en%)	*52,3 %*	*53,3 %*	*52,4 %*	*(0,1 pt)*

Le Résultat Brut d'Exploitation progresse de + 1,4 % par rapport à 2015 (1) et s'établit à 800 millions d'euros. Cette hausse est en ligne avec la progression des revenus nets et se traduit par la légère amélioration du coefficient d'exploitation qui baisse légèrement de 52,4 % en 2015 (1) à 52,3 % en 2016. Par rapport à une année 2015 non ajustée, ce coefficient d'exploitation est en amélioration d'un point.

4.3.6 Autres éléments du compte de résultat

Le **coût du risque** (- 1 million d'euros) est en fort recul (- 7 millions d'euros en 2015), en raison d'une variation favorable des provisions pour litiges.

La **quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à 28 millions d'euros, en hausse de + 13 % par rapport à 2015 grâce à la croissance de l'activité des *joint ventures,* notamment en Chine.

Les **gains sur autres actifs** sont négligeables en 2016. Pour mémoire, en 2015 ces gains s'élevaient à 14 millions d'euros.

Après prise en compte des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) et de la **charge d'impôts** qui s'élève en 2016 à 258 millions d'euros (en raison notamment de la baisse du taux d'imposition en France) contre 292 millions d'euros en 2015 (1), le **Résultat net part du Groupe s'établit à 568 millions d'euros, en hausse sensible de + 7,7 %** par rapport à 2015 ajusté des frais d'introduction en Bourse.

Le **bénéfice par action** (3,40 euros par action) évolue quasiment comme le résultat net part du Groupe (+ 7,3 % par rapport à 2015 ajusté des frais d'introduction en Bourse).

(1) 2015 ajusté : hors frais d'introduction en Bourse de 15 millions d'euros avant impôt pour 2015.

4.4 BILAN CONSOLIDÉ D'AMUNDI

Actif

En millions d'euros	31/12/16	31/12/15	Variation 2016/2015
Caisses, banques centrales	0	0	(4,4 %)
Instruments dérivés	2 192	2 036	+ 7,7 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par option	4 055	3 548	+ 14,3 %
Actifs financiers disponibles à la vente	1 923	1 479	+ 30,0 %
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	513	739	(30,6 %)
Actifs d'impôts courants et différés	111	107	+ 3,4 %
Comptes de régularisation et actifs divers	1 645	1 743	(5,7 %)
Participations et parts dans les entreprises mises en équivalence	169	126	+ 34,4 %
Immobilisations corporelles	41	44	(7,2 %)
Immobilisations incorporelles	108	111	(3,0 %)
Écarts d'acquisition	3 162	2 999	+ 5,4 %
TOTAL ACTIF	**13 918**	**12 932**	**+ 7,6 %**

Passif

En millions d'euros	31/12/16	31/12/15	Variation 2016/2015
Instruments dérivés	2 092	1 981	+ 5,6 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par option	3 135	1 879	+ 66,8 %
Dettes envers les établissements de crédit	95	461	(79,4 %)
Passifs d'impôts courants et différés	87	79	+ 9,6 %
Comptes de régularisation et passifs divers	1 792	2 037	(12,0 %)
Provisions	73	81	(10,7 %)
Capitaux propres part du Groupe	6 644	6 407	+ 3,7 %
Capital et réserves liées	*1 570*	*1 543*	*+ 1,8 %*
Réserves consolidées	*4 432*	*4 304*	*+ 3,0 %*
Gains ou pertes latents ou différés	*75*	*42*	*+ 78,8 %*
Résultat part du Groupe	*568*	*519*	*+ 9,6 %*
Participations ne donnant pas le contrôle	0	7	(95,0 %)
TOTAL PASSIF	**13 918**	**12 932**	**+ 7,6 %**

4.4.1 Principales variations du bilan comptable consolidé

Au 31 décembre 2016, le total de bilan s'élève à 13,9 milliards d'euros, contre 12,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option, en relation avec les encours d'EMTN émis à destination de la clientèle *Retail* pour 1,3 milliard d'euros.

Les instruments dérivés à l'actif représentent 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2016 (*vs.* 2 036 millions d'euros au 31 décembre 2015), en hausse de + 7,7 % sur l'exercice.

Ce montant représente principalement les éléments suivants :

- la juste valeur positive des *swaps* de performance enregistrée au bilan d'Amundi Finance ; cette filiale se porte contrepartie des fonds structurés et contracte en adossement une opération symétrique avec une contrepartie de marché ; aussi l'encours de swaps de performance figurant à l'actif se retrouve pour des montants équivalents au passif du bilan du Groupe ; en net, ces opérations ne génèrent donc pas de risques de marché ;
- la juste valeur positive des swaps de taux et de performance contractés dans le cadre de l'activité d'émissions d'EMTN structurés des prêts et emprunts envers les établissements de crédit.

Les instruments dérivés au passif représentent 2 092 millions d'euros au 31 décembre 2016 (*vs.* 1 981 millions d'euros au 31 décembre 2015), en hausse également de + 5,6 % sur l'exercice.

Ces montants reflètent la juste valeur négative des instruments dérivés contractés dans le cadre de l'activité de fonds structurés ou d'EMTN, et viennent en regard du poste d'actif de même nature, tel que décrit ci-dessus.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option présentent un encours de 4 055 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 3 548 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de + 14,3 %. Ils sont principalement constitués :

- des actifs en adossement des émissions d'EMTN (émissions valorisées symétriquement à la juste valeur par résultat sur option), pour 3 057 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 843 millions d'euros au 31 décembre 2016, en forte progression (+ 65,9 % 2016/2015) en lien avec le développement de l'activité. Ces actifs de couverture sont : des titres obligataires émis par Crédit Agricole S.A. et des parts d'OPCI détenus par Amundi Finance Émissions, et des dépôts à terme souscrits par LCL Émissions auprès de LCL ;
- des investissements dans le *seed money* (355 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 592 millions d'euros au 31 décembre 2015) ;
- et des placements volontaires court terme (642 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 114 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pour 3 135 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 879 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de + 66,8 %, représentent la juste valeur des EMTN structurés émis par le Groupe dans le cadre du développement de son offre de solutions à destination des clients *Retail*.

Les actifs financiers disponibles à la vente présentent un encours de 1 923 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 479 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de + 30 %. Ce poste enregistre principalement les titres de participation non consolidés et le portefeuille de valeurs mobilières non classées en « juste valeur par résultat sur option ».

La variation des titres de participation non consolidés (de 252 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 351 millions d'euros au 31 décembre 2016) est notamment liée à de nouvelles prises de participation minoritaires d'Amundi dans le cadre de partenariats conclus avec des sociétés de gestion à l'instar d'IM Square et à la réévaluation de certaines participations dans le groupe Tikehau.

Le portefeuille de valeurs mobilières est principalement constitué de placements volontaires en actifs longs (1 525 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 094 millions d'euros au 31 décembre 2015 en hausse de + 39,5 %), ainsi qu'en *seed money* (47 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 134 millions d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de - 65,1 %).

En synthèse, la répartition du portefeuille de placement entre *seed money* et placements volontaires par classes d'actif se présente sur les deux exercices de la façon suivante :

31/12/16 *En millions d'euros*	Classes d'actifs Monétaires	Obligations	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	1	125	199	77	402
Placements volontaires	472	1 271	224	201	2 168
TOTAL	**473**	**1 396**	**423**	**278**	**2 570**

31/12/15 *En millions d'euros*	Classes d'actifs Monétaires	Obligations	Actions et diversifiés	Autres	Total
Seed money	326	106	127	165	725
Placements volontaires	852	1 240	61	55	2 207
TOTAL	**1 178**	**1 346**	**188**	**220**	**2 932**

Les investissements constitutifs de *seed money* de fonds monétaires en devises au 31 décembre 2015 ont été remboursés en 2016 compte tenu du début de la commercialisation de ces fonds monétaires. Les investissements en *seed money* hors monétaires sont stables par rapport à fin 2015.

Les prêts et créances sur établissements de crédit s'élèvent à 513 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 739 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de - 30,6 % reflétant notamment une diminution du montant de réserves obligatoires et de la trésorerie à court terme et le remboursement d'une partie d'un prêt à moyen terme à Crédit Agricole S.A. Ce poste comprend principalement des transactions avec le groupe Crédit Agricole. Au 31 décembre 2016, il se décompose en 463 millions d'euros de dépôts et trésorerie court terme et 50 millions d'euros de prêts à moyen/long terme (échéance 2017).

Les dettes envers les établissements de crédit totalisent 95 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 461 millions d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de - 79,4 %. Cette forte diminution est liée au remboursement d'emprunts contractés vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. pour le financement de *seed money* monétaires qui a été remboursé sur 2016 (*cf.* ci-dessus). Elles sont principalement contractées auprès du groupe Crédit Agricole. Au 31 décembre 2016, elles sont composées d'emprunts à court terme pour 46 millions d'euros et d'emprunts à moyen long terme pour 49 millions d'euros.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 1 645 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 1 743 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de - 5,7 %. Ce poste enregistre le collatéral versé au titre de l'activité d'intermédiation de swaps d'Amundi pour 949 millions d'euros (contre 1 074 millions d'euros au 31 décembre 2015) et d'autres comptes de régularisation et actifs divers pour 695 millions d'euros (contre 669 millions d'euros au 31 décembre 2015), notamment les commissions de gestion et de surperformance à recevoir.

Les comptes de régularisation et passifs divers s'élèvent à 1 792 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 037 millions d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de - 12,0 %. Ce poste enregistre le collatéral reçu au titre de l'activité d'intermédiation pour 742 millions d'euros (contre 1 074 millions d'euros au 31 décembre 2015) et d'autres comptes de régularisation et passifs divers pour 1 050 millions d'euros (contre 963 millions d'euros au 31 décembre 2015), notamment les rétrocessions à verser aux distributeurs.

Les écarts d'acquisition totalisent 3 162 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 999 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de + 5,4 %. La variation sur la période est due aux écarts d'acquisition constatés à l'occasion des acquisitions des sociétés KBI et Crédit Agricole Immobilier Investors et aux effets de conversion de la part des écarts d'acquisition libellée en devises.

Les écarts d'acquisition comprennent les principaux éléments suivants :

- l'écart d'acquisition constaté lors de l'apport de son activité de gestion d'actifs par Crédit Agricole Indosuez en décembre 2003 pour 378 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition affecté en 2004 à la gestion d'actifs lors de l'acquisition du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. pour 1 733 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition relatif à l'apport de l'activité de gestion d'actifs de Société Générale à Amundi en décembre 2009 pour 709 millions d'euros.
- l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de KBI Global Investors en août 2016 pour 134 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe y compris le résultat au 31 décembre 2016 sont de 6 644 millions d'euros contre 6 407 millions d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de + 3,7 %.

La variation nette positive de 238 millions d'euros correspond principalement aux éléments suivants :

- la distribution des dividendes d'Amundi au titre de l'exercice 2015 pour 343 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital en contrepartie de l'acquisition de la société Crédit Agricole Immobilier Investors pour 29 millions d'euros ;
- le résultat de l'exercice de + 568 millions d'euros ;
- la variation des « gains ou pertes latentes ou différés » pour + 33 millions d'euros.

4.4.2 Hors-bilan comptable

Les engagements hors bilan les plus significatifs du Groupe comprennent :

- les engagements liés aux instruments financiers à terme (dérivés) ; ces engagements sont valorisés au bilan au travers de leur juste valeur ;
- en engagements donnés, les garanties octroyées à certains fonds commercialisés par Amundi ;
- en engagements reçus, la garantie de financement contractée avec un syndicat bancaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail des engagements d'Amundi au titre des garanties données :

En millions d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds à formule	12 042	13 138
Fonds en assurance de portefeuille (CPPI)	3 839	4 027
Autres fonds garantis	1 606	985
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	**17 487**	**18 150**

Les **fonds à formule** ont pour objectif de livrer un rendement prédéfini, sur la base d'une formule.

Les **fonds gérés en assurance de portefeuille (fonds CPPI)** ont pour objectif d'offrir une participation partielle au rendement d'actifs risqués tout en offrant une garantie à l'origine.

Le seul engagement reçu est la garantie de financement reçue dans le cadre du contrat de crédit syndiqué revolving multi-devises d'un montant de 1 750 millions d'euros conclu le 23 octobre 2015 avec un syndicat international de prêteurs.

4.4.3 Bilan économique

Le total du bilan d'Amundi s'élève à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Afin d'analyser la situation financière du Groupe du point de vue économique, Amundi présente ci-dessous un bilan synthétique regroupant certains postes permettant d'appréhender les effets de compensation entre lignes. **Cette présentation économique du bilan fait ressortir après compensations et regroupements, un total d'un montant de 7,7 milliards d'euros :**

Actif économique *En millions d'euros*	**31/12/16**	**Passif économique** *En millions d'euros*	**31/12/16**
Immobilisations corporelles	41	Capitaux propres net des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	3 375
Participations dans les entreprises mises en équivalence	169		
Portefeuille de placement et participations non consolidées	2 921		
- placements	*2 570*		
- titres de participation non consolidés	*351*		
Position nette de trésorerie et des prêts MLT	418		
Activité d'intermédiation de dérivés (y.c. collatéral en numéraire)	208	Provisions	73
Actifs en représentation des EMTN structurés	3 158	Émission d'EMTN structurés	3 135
Comptes de régularisation et actifs divers	806	Comptes de régularisation et passifs divers	1 138
TOTAL ACTIF ÉCONOMIQUE	**7 720**	**TOTAL PASSIF ÉCONOMIQUE**	**7 720**

Amundi bénéficie d'une structure financière solide qui peut s'analyser de la façon suivante.

Au passif du bilan selon la présentation économique (chiffres au 31 décembre 2016) :

- des **capitaux propres** de 6 644 millions d'euros soit 3 375 millions d'euros après déduction des écarts d'acquisition (3 161 millions d'euros) et immobilisations incorporelles (108 millions d'euros) inscrits à l'actif du bilan ; ces capitaux propres ont progressé entre 2015 et 2016 par incorporation des résultats non distribués ;
- des **EMTN structurés** classés à la juste valeur sur options et adossés à un portefeuille d'actifs présentant des risques similaires pour 3 135 millions d'euros ;
- d'autres passifs divers pour 1 138 millions d'euros correspondant aux comptes de régularisation et aux passifs d'impôts.

À l'actif du bilan selon la présentation économique (chiffres au 31 décembre 2016) :

- un **portefeuille de placements** de 2 570 millions d'euros constitué au 31 décembre 2016 d'un portefeuille de *seed money* de 402 millions d'euros (401 millions d'euros hors fonds monétaires) et d'un portefeuille de placements volontaires de 2 168 millions d'euros (1 696 millions d'euros hors fonds monétaires), tous deux investis essentiellement en fonds gérés par Amundi ;
- les **titres de participation non consolidés** pour 351 millions d'euros ;
- la **position nette de trésorerie et des prêts moyen-long terme** pour 418 millions d'euros ;
- le **portefeuille d'actifs** à la juste valeur de 3 158 millions d'euros en **adossement des EMTN émis ;**
- la **position nette liée à l'activité d'intermédiation de *swaps*** ; sur cette activité, la juste valeur des dérivés à l'actif est équilibrée avec la juste valeur des dérivés au passif ; en revanche seules les opérations vis-à-vis du marché sont collatéralisées, générant une position de liquidité dépendant de la juste valeur des opérations sous-jacentes ; au 31 décembre 2016, il s'agit d'une position nette prêteuse de 208 millions d'euros ;
- **d'autres actifs divers** pour 806 millions d'euros correspondant aux comptes de régularisation et aux actifs d'impôts ;
- **d'autres actifs immobilisés** pour 210 millions d'euros correspondant principalement à 169 millions d'euros de titres mis en équivalence et 41 millions d'euros d'immobilisations corporelles.

Compte tenu de cette situation financière solide, l'agence de notation Fitch a renouvelé le 15 décembre 2016 (après l'annonce du projet d'acquisition de Pioneer Investment) la note A+ avec perspective stable.

4.5 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Comme au 31 décembre 2015, la position financière d'Amundi au 31 décembre 2016 est nette prêteuse comme l'indique le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31/12/16	31/12/15
a. Trésorerie nette	416	596
b. Placements volontaires (hors *seed money*) dans les fonds monétaires et dépôts bancaires court terme	506	892
c. Placements volontaires (hors *seed money*) dans les fonds obligataires	1 271	1 240
d. Liquidités (a+b+c)	**2 193**	**2 728**
e. Position nette d'appels de marge sur les dérivés	**208**	**1**
Dont à l'actif du bilan	*949*	*1 074*
Dont au passif du bilan	*742*	*1 073*
f. Dettes à court terme auprès des établissements de crédit	37	362
g. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme auprès des établissements de crédit	49	49
h. Dettes financières courantes auprès des établissements de crédit (f+g)	**86**	**411**
i. Part à plus d'un an des dettes à moyen long terme auprès des établissements de crédit	0	49
j. Dettes financières non courantes auprès des établissements de crédit	**0**	**49**
K. ENDETTEMENT FINANCIER NET (H+J-D-E)	**(2 315)**	**(2 267)**

(a) La trésorerie correspond aux soldes à l'actif des comptes à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes de caisse et banque centrale.

(h) et (i) Les dettes auprès des établissements de crédit ne sont assorties d'aucune caution ni garantie.

Par ailleurs, le Groupe a conclu le 23 octobre 2015 un contrat de crédit revolving syndiqué multi-devises d'un montant de 1 750 millions d'euros avec un syndicat international de prêteurs, d'une maturité initiale de cinq ans à compter de sa date de signature (renouvelé en octobre 2016 pour une durée d'un an). Ce contrat a pour objectif d'augmenter le profil de liquidité du Groupe dans l'ensemble des devises couvertes et d'en sécuriser l'accès notamment, le cas échéant, pour faire face à des sorties sur certains fonds du Groupe. Il comprend deux covenants qui étaient respectés au 31 décembre 2016 : un niveau de capitaux propres tangibles minimum et un niveau de levier financier (« gearing ») rapportant l'endettement net au niveau de fonds propres tangibles.

À noter qu'au 31 décembre 2016 le LCR (*Liquidity Coverage Ratio,* ratio de couverture des besoins en liquidité à un mois sous situation de stress) d'Amundi était de 159 %.

Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d' une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio depuis le 1er octobre 2015 avec un seuil minimal à respecter qui est passé à 70 % au 1er janvier 2016.

Amundi, pilote son LCR qui intègre les 20 plus grosses entités d'Amundi avec une cible supérieure à 100 %.

4.6 FONDS PROPRES DISPONIBLES

Le niveau des fonds propres d'Amundi dépasse largement les exigences réglementaires applicables au titre de la réglementation des établissements de crédit telles que présentées à la section 5.5 du document de référence « Solvabilité et adéquation des fonds propres ». Par ailleurs, Amundi a fait le choix d'une politique prudente de financement de ses titres de participation et du *seed money* en les finançant essentiellement sur fonds propres.

Amundi mesure le surplus de fonds propres dont dispose le Groupe par le biais d'un indicateur : « les fonds propres disponibles ». Le montant des fonds propres disponibles est égal aux fonds propres tangibles, moins la somme (i) des besoins réglementaires en capital ajustés, (ii) des valeurs comptables des titres de participation, et (iii) du montant normatif du *seed money* non monétaire :

- ***capitaux propres tangibles*** [1] : les capitaux propres part du Groupe figurant au bilan après déduction des écarts d'aquisition et des autres actifs incorporels ;
- ***besoins réglementaires en capital ajustés*** : cet indicateur est basé sur un ratio CET1 *(Common Equity Tier 1)* de 10 % appliqué aux emplois pondérés (EP) après déduction des EP relatifs au *seed money* non monétaire, aux titres de participation et aux investissements volontaires qui correspondent au placement des fonds propres du Groupe, et, après prise en compte des déductions applicables aux fonds propres selon la réglementation en vigueur ; les EP relatifs au *seed money* non monétaire et aux titres de participation sont exclus des besoins réglementaires ajustés parce que la part des fonds propres tangibles employés pour les financer est déduite directement dans le calcul des fonds propres disponibles. Pour information, les besoins réglementaires en capital non ajustés sur la base d'un ratio CET1 de 10 % étaient de 877 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- ***titres de participation*** : il s'agit des participations non consolidées dans des institutions financières (principalement Resona) et dans les entités consolidées par mise en équivalence ;
- ***montant normatif du seed money non monétaire*** : la Direction Générale considère que, compte tenu du rythme de lancement de nouveaux fonds d'Amundi dans des conditions de marché normales, Amundi devrait maintenir un montant d'investissements en *seed money* (hors monétaire) compris entre 600 millions d'euros et 800 millions d'euros ; le milieu de la fourchette, soit 700 millions d'euros, a été retenu pour le calcul dans le tableau ci-dessous ; au 31 décembre 2016, le *seed money* non monétaire s'élève à 401 millions d'euros.

Le tableau suivant présente le calcul des fonds propres disponibles d'Amundi au 31 décembre 2016 :

Fonds propres disponibles *En millions d'euros*	**31/12/16**	**31/12/15**
Capitaux propres part du groupe	**6 644**	**6 407**
-Écarts d'acquisition	(3 162)	(2 999)
-Immobilisations incorporelles	(108)	(111)
Capitaux propres tangibles (part du Groupe)	**3 375**	**3 297**
-Besoins réglementaires en capital ajustés	(687)	(676)
-Titres de participation	(520)	(378)
-*Seed money* non monétaire (normatif)	(700)	(700)
Fonds propres disponibles	**1 468**	**1 544**

Les fonds propres disponibles d'Amundi peuvent être déployés pour financer des opérations de croissance externe et viennent assurer le caractère soutenable de la politique de distribution du Groupe.

4.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 en note 9.2 « *Parties liées* ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le rapport du Président tel qu'intégré au présent document de référence en partie 2.1 reprend la liste des conventions L. 225-38 conclues au cours de l'exercice et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale. Le rapport spécial des commissaires aux comptes en date du 3 mars 2017 tel qu'intégré au document de référence 2016 dans la partie 8 « *Rapport spécial*

(1) Les termes « capitaux propres tangibles » et « actif net tangible » sont employés indifféremment.

des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements réglementés » décrit les caractéristiques et modalités essentielles de ces conventions et engagements dont ils ont été avisés ainsi que les informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

4.8 CONTRÔLE INTERNE

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière du 1er août 2013, il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société sur une base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au document de référence 2016 (Chapitre 2 « *Rapport du Président* ») comporte deux parties :

- la première relative aux travaux du Conseil d'administration d'Amundi ;
- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise et surveillance des risques au sein du Groupe Amundi. Y sont décrits notamment les dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

4.9 TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives des marchés financiers pour 2017 (1)

L'année 2017 s'ouvre sur des thématiques comme la hausse des taux longs, les risques sur les émergents, le grand retour des politiques budgétaires, les risques sur le commerce mondial et la montée du protectionnisme, les limites des politiques monétaires, le risque politique en Europe (élections, *Brexit*), le risque géopolitique.

Le scénario 2017-2018 s'articule autour de 10 idées clefs :

1. le cycle d'expansion se poursuit dans les principaux pays avancés mais à un rythme lent ;
2. une extension du cycle économique aux États-Unis, pas un nouveau cycle de croissance ;
3. que ce soit dans les pays avancés ou dans les pays émergents, la croissance est tirée par la consommation : l'investissement est le grand absent et le commerce mondial n'est plus un moteur de croissance ;
4. Brésil et Russie sortent de récession, un atout pour la croissance des pays émergents ;
5. la demande intérieure reste la pierre angulaire des économies (qu'elles soient avancées ou émergentes) ;
6. les autorités chinoises parviennent à conduire en 2017 et 2018 un ralentissement ordonné de leur économie en dépit d'une vulnérabilité accrue (bulle immobilière, dette privée insoutenable à moyen terme) ;
7. les prix des matières premières se stabilisent à un niveau légèrement supérieur à leur niveau actuel (55 dollars en ce qui concerne le baril de Brent) ;
8. la remontée de l'inflation liée à l'effet de base est temporaire et les politiques monétaires demeurent ultra-accommodantes ;
9. la Fed poursuit son resserrement monétaire, reconstitue quelques marges de manœuvre mais n'est toujours pas en phase de normalisation ;
10. les perspectives à l'horizon 2018 dépendront de la capacité des États à rééquilibrer leur *policy mix* en mobilisant davantage la politique budgétaire.

Il est indéniable que les négociations autour du *Brexit,* la politique de la Chine (politique économique, mais surtout politique de change et politique d'ouverture de son compte en capital), les limites des politiques monétaires ou les perspectives de changements d'orientation des politiques budgétaires et fiscales, le changement de leadership aux États-Unis et les élections à venir en Europe sont de nature à modifier sérieusement les tendances actuelles.

L'année 2017 est donc une année charnière pour les marchés financiers, notamment pour les taux longs.

(1) Texte rédigé en janvier 2017.

Perspectives à moyen-long terme pour Amundi

Lors de l'introduction en Bourse en novembre 2015, Amundi avait présenté ses perspectives stratégiques pour la période 2016-2019 ; elles incluaient des hypothèses de niveau de marché et des simulations de sensibilité. Ces **objectifs stratégiques** se fondaient essentiellement sur la croissance organique : une collecte nette de 40 milliards d'euros en moyenne par an, une croissance annuelle moyenne du bénéfice net par action de 5 %, et un coefficient d'exploitation inférieur à 55 %. Ces objectifs sont confirmés sur la base du périmètre au 31 décembre 2016.

L'acquisition projetée de **Pioneer Investments** (annoncée le 12 décembre 2016), va modifier de manière significative le profil d'Amundi. Ses objectifs stratégiques seront donc réévalués après l'acquisition effective de Pioneer Investments, prévue au cours du 1er semestre 2017.

Cette acquisition de Pioneer Investments renforcera significativement le projet industriel d'Amundi et confortera sa position de leader européen dans la gestion d'actifs. Cette opération transformante sera **fortement créatrice de valeur** : grâce à des synergies annuelles d'environ 180 millions d'euros (avant impôt), réalisées totalement en trois ans, elle devrait être relutive sur le bénéfice par action d'Amundi d'environ 30 % (1), incluant le plein effet annuel des synergies et hors coûts d'intégration. Le retour sur investissement à trois ans de cette acquisition est en ligne avec l'objectif d'Amundi de 10 %.

Il a en outre été indiqué le maintien de la politique de distribution : le **dividende** devrait représenter au moins 65 % du résultat net annuel (avant coûts d'intégration).

4.10 ANALYSE DES RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE)

En 2016, le produit net bancaire d'Amundi s'élève à 333 millions d'euros contre 506 millions d'euros en 2015. Cette variation par rapport au niveau exceptionnel de 2015 s'explique essentiellement par une baisse des revenus des titres de 184 millions d'euros, dont 182 millions d'euros au titre des dividendes perçus en provenance des filiales d'Amundi. Par ailleurs les gains nets sur portefeuille de placement sont en hausse de 12 millions d'euros.

Les produits nets d'intérêts sont en diminution de 3 millions d'euros, en raison notamment de la baisse des taux de rémunération sur les placements de trésorerie et des charges liées à la ligne de financement mis en place simultanément à l'introduction en Bourse.

Amundi enregistre 29 millions d'euros de charges générales d'exploitation, en légère hausse par rapport à 2015, en raison notamment des coûts liés à l'acquisition de Pioneer.

Compte tenu de ces éléments le résultat brut d'exploitation ressort à 304 millions d'euros en 2016, en baisse de 181 millions d'euros par rapport à l'exercice 2015.

Les postes « coût du risque » et « gains ou pertes sur actifs immobilisés » étant nuls, le résultat courant avant impôt s'élève à 304 millions d'euros.

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à - 5 millions d'euros. Cette charge se compose principalement des éléments suivants :

- la charge d'impôt d'Amundi prise individuellement pour 10 millions d'euros (essentiellement liée à la taxe sur dividendes) ;
- un produit net d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, 17 sociétés avaient signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi.

Au total le résultat net de l'exercice d'Amundi est un bénéfice de 299 millions d'euros en 2016 contre un bénéfice de 461 millions d'euros en 2015.

(1) L'effet relutif sur le BPA 2017 est calculé en intégrant le plein effet annuel des synergies avant impôts (environ 180 millions d'euros), hors amortissement d'actifs intangibles et hors coûts d'intégration.

4.11 RÉSULTATS D'AMUNDI (SOCIÉTÉ MÈRE) SUR 5 ANS

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16
Capital en fin d'exercice *(en euros)*	416 979 200	416 979 200	416 979 200	418 113 093	419 813 673
Nombre d'actions émises	166 791 680	166 791 680	166 791 680	167 245 237	167 925 469
Opérations et résultat de l'exercice *(en milliers d'euros)*					
Produit net bancaire	318 001	324 844	278 983	505 675	333 048
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	306 821	331 856	269 250	484 742	304 215
Impôts sur les bénéfices	(22 633)	(37 902)	(53 138)	(23 558)	(5 078)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	284 315	293 954	216 112	461 179	299 126
Montant des bénéfices distribués	266 867	225 169	243 516	342 853	369 436
Résultat des opérations réduit à une action *(en euros)*					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,71	1,76	1,30	2,76	1,78
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,70	1,76	1,30	2,76	1,78
Dividende attribué à chaque action	1,60	1,35	1,46	2,05	2,20
Personnel					
Effectif moyen du personnel	16	16	14	10	10
Montant de la masse salariale de l'exercice *(en milliers d'euros)*	2 650	1 779	1 814	2 287	745
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) *(en milliers d'euros)*	878	839	486	492	536

4.12 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Délais de règlement fournisseurs :

(en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Échues	**108**	**2**
Non échues	**1 909**	**788**
< 30 jours	1 909	788
> 30 jours < 45 jours		
> 45 jours		
TOTAL	**2 017**	**790**

6.2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.2.1 Compte de résultat

En milliers d'euros		2016	2015
Revenus des commissions et autres produits des activités clientèle	a	2 618 094	2 730 000
Charges de commissions et autres charges des activités clientèle	b	(1 021 235)	(1 133 599)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur activités clientèle	c	28 276	7 081
Intérêts et produits assimilés	d	7 097	11 224
Intérêts et charges assimilées	e	(10 742)	(16 356)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	f	11 996	27 529
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	g	63 479	54 027
Produits des autres activités	h	8 266	7 776
Charges des autres activités	i	(27 865)	(30 800)
Revenus nets des commissions et autres activités clientèle (a)+(b)+(c)	4.1	**1 625 134**	**1 603 482**
Produits nets financiers (d)+(e)+(f)+(g)	4.2	**71 829**	**76 424**
Autres produits nets (h)+(i)	4.3	**(19 599)**	**(23 025)**
Revenus nets		**1 677 364**	**1 656 881**
Charges générales d'exploitation	4.4	(877 816)	(883 220)
Résultat brut d'exploitation		**799 549**	**773 662**
Coût du risque	4.5	(557)	(6 563)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.10	28 490	25 213
Gains ou pertes sur autres actifs	4.6	22	13 587
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		**827 503**	**805 899**
Impôts sur les bénéfices	4.7	(258 356)	(286 027)
Résultat net de l'exercice		**569 148**	**519 871**
Participations ne donnant pas le contrôle		(883)	(1 241)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		**568 265**	**518 630**
Résultat par action de base *(en euros)* [1]		**3,40**	**3,11**

(1) Le résultat par action de base est identique au résultat dilué par action en l'absence d'instruments dilutifs sur le capital. Le détail du calcul du résultat par action est présenté en note 5.14.3.

6.2.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Résultat net		**569 148**	**519 871**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	*6.4*	*(3 258)*	*(80)*
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		(3 258)	(80)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		1 066	(594)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		**(2 193)**	**(674)**
Gains et pertes sur écarts de conversion (a)		*6 426*	*17 808*
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (b)	*5.5.2*	*24 696*	*(42 272)*
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture (c)		-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés (d)		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence (a)+(b)+(c)+(d)		31 122	(24 464)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		4 097	11 468
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		(122)	5 380
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ultérieurement en résultat		**35 097**	**(7 615)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		**32 904**	**(8 289)**
RÉSULTAT NET TOTAL Y COMPRIS GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**602 052**	**511 582**
dont part du Groupe		601 110	510 360
dont participations ne donnant pas le contrôle		942	1 222

6.2.3 Bilan actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Caisse et banques centrales	5.1	24	25
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2	6 246 976	5 583 856
Actifs financiers disponibles à la vente	5.5	1 922 746	1 478 869
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.6	513 016	738 716
Actifs d'impôts courants et différés	5.8	110 540	106 931
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1 644 866	1 743 460
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.10	169 215	125 873
Immobilisations corporelles	5.11	41 164	44 356
Immobilisations incorporelles	5.11	107 888	111 210
Écarts d'acquisition	5.12	3 161 540	2 998 546
TOTAL DE L'ACTIF		**13 917 975**	**12 931 842**

6.2.4 Bilan passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.3	5 226 262	3 860 331
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	94 982	460 566
Passifs d'impôts courants et différés	5.8	87 096	79 452
Comptes de régularisations et passifs divers	5.9	1 792 198	2 036 662
Provisions	5.13	72 754	81 488
Total dettes		**7 273 292**	**6 518 499**
Capitaux propres part du Groupe		**6 644 355**	**6 406 761**
Capital et réserves liées	5.14.1	1 569 838	1 542 788
Réserves consolidées		4 431 743	4 303 683
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		74 510	41 661
Résultat de l'exercice	5.15	568 265	518 630
Participations ne donnant pas le contrôle		**328**	**6 582**
Total capitaux propres		**6 644 683**	**6 413 344**
TOTAL DU PASSIF		**13 917 975**	**12 931 842**

6.2.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
en milliers d'euros	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Total capital et réserves consolidées	En capitaux propres non recyclables	En capitaux propres recyclables
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**416 979**	**5 656 420**	**-**	**6 073 400**	**(8 843)**	**58 778**
Augmentation de capital	1 134	14 839		15 973		
Dividendes versés en 2015		(243 515)		(243 515)		
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-		
Mouvements liés aux stock-options				-		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**1 134**	**(228 676)**		**(227 542)**	**-**	**-**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(655)	(12 997)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				-		5 382
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2015				-		
Résultat global au 31 décembre 2015	**-**	**-**		**-**	**(655)**	**(7 615)**
Autres variations		614		614		(5)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**418 114**	**5 428 358**	**-**	**5 846 471**	**(9 498)**	**51 158**
Affectation du résultat 2015		518 630		518 630		
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2016	**418 114**	**5 946 988**	**-**	**6 365 101**	**(9 498)**	**51 158**
Augmentation de capital	1 700	27 550		29 250		
Variation des titres auto-détenus			(2 201)	(2 201)		
Dividendes versés en 2016		(342 754)		(342 754)		
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (1)		(51 714)		(51 714)		
Mouvements liés aux paiements en actions		3 446		3 446		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**1 700**	**(363 472)**	**(2 201)**	**(363 973)**	**-**	**-**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(2 252)	35 219
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				-		(122)
Résultat du 31 décembre 2016				-		
Résultat global au 31 décembre 2016				**-**	**(2 252)**	**35 097**
Autres variations		453		453	2	3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	**419 814**	**5 583 969**	**(2 201)**	**6 001 581**	**(11 748)**	**86 258**

(1) Mouvements liés aux variations de périmètre de KBI Global Investors et Amundi Iberia (cf. note 9.3 sur le périmètre de consolidation).

			Participations ne donnant pas le contrôle				
				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat net	Capitaux propres Part du Groupe	Capital réserves consolidées et résultat	En capitaux propres non recyclables	En capitaux propres recyclables	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	6 123 333	**6 274**	**(67)**	**-**	**6 207**	**6 129 540**
	15 973				-	15 973
	(243 515)	(848)			(848)	(244 363)
	-				-	-
	-				-	-
-	**(227 542)**	**(848)**	**-**	**-**	**(848)**	**(228 390)**
	(13 652)		(19)		(19)	(13 671)
	5 382				-	5 382
518 630	518 630	1 241			1 241	519 871
518 630	**510 360**	**1 241**	**(19)**	**-**	**1 222**	**511 582**
	609				-	609
518 630	**6 406 761**	**6 667**	**(86)**	**-**	**6 582**	**6 413 344**
(518 630)	-				-	-
-	**6 406 761**	**6 667**	**(86)**	**-**	**6 582**	**6 413 344**
	29 250				-	29 250
	(2 201)				-	(2 201)
	(342 754)	(1 289)			(1 289)	(344 043)
	(51 714)	(5 907)			(5 907)	(57 621)
	3 446				-	3 446
-	**(363 973)**	**(7 196)**	**-**	**-**	**(7 196)**	**(371 169)**
	32 967		59		59	33 026
	(122)				-	(122)
568 265	568 265	883			883	569 148
568 265	**601 110**	**883**	**59**	**-**	**942**	**602 052**
	458				-	458
568 265	**6 644 355**	**354**	**(27)**	**-**	**328**	**6 644 683**

6.2.6 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est présenté ci-après selon le modèle de la méthode indirecte. Les flux de l'exercice sont présentés par nature : activités opérationnelles, activités d'investissement et activités de financement.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités pour compte de tiers qui se traduisent principalement par des flux de commissions ainsi que des activités pour compte propre (placements et financements associés, intermédiation de swaps entre les fonds et le marché…). Les flux d'impôts sont présentés en totalité dans les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** reprennent les acquisitions et cessions des participations consolidées et non consolidées ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres des participations non consolidées repris dans cette rubrique sont classés comptablement dans le poste « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les **activités de financement** recouvrent l'ensemble des opérations portant sur les capitaux propres (émissions, rachats d'actions ou autres instruments de capitaux propres, distribution de dividendes…).

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, les comptes ordinaires de banque (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes et prêts au jour le jour.

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Résultat avant impôt		**827 503**	**805 899**
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	4.4	14 705	15 164
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		(11 424)	8 602
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		(28 490)	(25 213)
Résultat net des activités d'investissement		(27 370)	(13 587)
Résultat net des activités de financement		-	-
Autres mouvements		502	(21 916)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**(52 077)**	**(36 950)**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit [1]		(287 602)	(154 420)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers [2]	5.6 5.7	379 412	433 890
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers [3]		(199 372)	(385 049)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.10	15 554	12 931
Impôts versés	4.7	(248 036)	(334 785)
Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(340 043)**	**(427 434)**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**435 383**	**341 515**
Flux liés aux participations [4]		(213 889)	(298 457)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(23 668)	(17 103)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(237 557)**	**(315 560)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(346 248)	(228 394)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**(346 248)**	**(228 394)**
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie (D)		2 161	13 910
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)		**(146 261)**	**(188 530)**

Trésorerie à l'ouverture	**570 610**	**759 140**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	25	26
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	570 585	759 114
Trésorerie à la clôture	**424 350**	**570 610**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	24	25
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	424 326	570 585
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**(146 261)**	**(188 530)**

(1) Les flux avec les établissements de crédit intègrent en 2016 les flux de remboursement d'emprunts contractés auprès du groupe Crédit Agricole.
(2) Les flux des opérations affectant les actifs et passifs financiers intègrent les investissements dans le portefeuille de placement nets des cessions.
(3) Les flux des actifs et passifs non financiers comprennent les appels de marge sur les dérivés collatéralisés ; ces montants fluctuent en fonction de la juste valeur des dérivés sous-jacents.
(4) Le flux de 2016 concerne essentiellement les acquisitions décrites en note 9.3.2 et l'augmentation des participations d'Amundi dans les sociétés non consolidées.

6.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES NOTES

FAITS MARQUANTS 199

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES 200
1.1 Normes applicables et comparabilité 200
1.2 Format de présentation des états financiers 202
1.3 Principes et méthodes comptables 202
1.4 Principes et méthodes de consolidation 211

NOTE 2 GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE 214

NOTE 3 ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS D'AMUNDI 215

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 216
4.1 Revenus nets de gestion 216
4.2 Produits nets financiers 216
4.3 Autres produits nets 216
4.4 Charges générales d'exploitation 217
4.5 Coût du risque 217
4.6 Gains ou pertes sur autres actifs 218
4.7 Impôts 218
4.8 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 219

NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN 221
5.1 Caisse et banques centrales 221
5.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat 221
5.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat 222
5.4 Informations sur la compensation des actifs et passifs financiers 223
5.5 Actifs financiers disponibles à la vente 224
5.6 Actif – prêts et créances sur établissements de crédit 225
5.7 Passif – dettes envers les établissements de crédit 225
5.8 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 225
5.9 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 226
5.10 Co-entreprise et entreprises associées 226
5.11 Immobilisations corporelles et incorporelles 228
5.12 Écarts d'acquisition 229
5.13 Provision 230
5.14 Capitaux propres 230

NOTE 6 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS 231
6.1 Effectifs 231
6.2 Détail des charges de personnel 232
6.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 232
6.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 232
6.5 Paiement à base d'actions 234
6.6 Rémunérations des principaux dirigeants 235

NOTE 7 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 235
7.1 Dérivés 235
7.2 Autres actifs et passifs financiers 235
7.3 Actifs financiers valorisés à la juste valeur au bilan 236
7.4 Passifs financiers valorisés à la juste valeur au bilan 238
7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût 238

NOTE 8 ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES 239
8.1 Nature et étendue de l'implication d'Amundi envers les entités structurées non consolidées 239
8.2 Revenus nets associés aux entités structurées sponsorisées 240

NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS 241
9.1 Information sectorielle 241
9.2 Parties liées 241
9.3 Périmètre de consolidation 243
9.4 Engagements hors bilan 246
9.5 Contrats de location 247
9.6 Événements postérieurs à la clôture 247
9.7 Honoraires des commissaires aux comptes 247

FAITS MARQUANTS

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée en note 9.3.

Nous soulignons ici les trois principales opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 dont une pour laquelle la finalisation est attendue au cours du premier semestre 2017.

Acquisition de Kleinwort Benson Investors (KBI)

Amundi a finalisé le 31 août 2016, l'acquisition auprès d'Oddo & Cie de la société de gestion irlandaise Kleinwort Benson Investors renommée le même jour KBI Global Investors.

KBI Global Investors est une société de gestion d'actifs en forte croissance, spécialisée dans la gestion actions.

Les impacts comptables de cette opération sont décrits en note 9.3.2.

Acquisition de Crédit Agricole Immobilier Investors

Amundi et Crédit Agricole Immobilier ont finalisé les accords permettant de rapprocher leurs activités de gestion immobilière en fusionnant leurs sociétés de gestion spécialisées Amundi Immobilier et CA Immobilier Investors (CAII).

Dans le cadre de cet accord, Amundi a acquis 100 % des titres de CA Immobilier Investors (CAII) par la contrepartie d'une émission de titres Amundi. Cette transaction a été finalisée le 27 octobre 2016.

Les impacts comptables de cette opération sont décrits en note 9.3.2.

Accord signé en vue de l'acquisition de Pioneer Investments

Le 11 décembre 2016, Amundi et UniCredit ont signé un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi des activités de Pioneer Investments.

Au 31 décembre 2016, cette opération reste soumise à la réalisation des conditions de clôture habituelles et en particulier à l'approbation des autorités réglementaires compétentes (régulateurs et antitrust). La transaction pourrait être finalisée avant la fin du deuxième trimestre 2017.

Compte tenu de l'existence de ces clauses suspensives, la société Pioneer Investments serait consolidée au cours du premier semestre 2017, après finalisation de l'opération.

À la date de clôture des comptes, le prix de cette acquisition est estimé à 3,5 milliards d'euros et il est prévu de la financer à hauteur de 1,5 milliard d'euros environ par le capital excédentaire d'Amundi, à hauteur de 1,4 milliard d'euros environ par une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, et le solde par de la dette senior et subordonnée (0,6 milliard d'euros environ).

NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : *http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm*

1.1.1 Référentiel appliqué au 31 décembre 2016

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Amundi au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, à l'exception des normes, amendements ou interprétations suivants nouvellement applicables sur l'exercice 2016 :

Normes ou interprétations	Date de publication par l'IASB	Dates d'application exercices ouverts à compter du :
Amendement IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)	1er février 2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : IAS 24 Définition d'une partie liée et notion de services de direction *(key management personnel services)*	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1er février 2015
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1er janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	2 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IAS 19 Précision sur le taux de rendement des obligations d'état utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle.	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IAS 34 Clarification sur l'emplacement des autres informations à fournir.	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services.	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 5 Précision sur les modifications apportées à un plan de cession	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1er janvier 2016
Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1er janvier 2016

1.1.2 Application des normes par anticipation

Par ailleurs, Amundi n'a pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne dont la première application obligatoire porte sur les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2016 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de première application obligatoire exercices ouverts à compter du :
IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients »	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1er janvier 2018
IFRS 9 « Instruments financiers »	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette norme sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au Règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

À ce stade, Amundi n'anticipe pas d'impacts significatifs liés à la mise en application de cette nouvelle norme.

Norme IFRS 9 – Instruments Financiers

Cette norme publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit relatif aux garanties données qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée.

À ce stade, Amundi n'anticipe pas d'impact significatif lié à la mise en place de cette nouvelle norme.

1.1.3 Normes IFRS non encore adoptées par l'Union européenne

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016. Ces normes concernent principalement :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de première application obligatoire exercices ouverts à compter du :
IFRS 16 Contrats de location	13 janvier 2016	1er janvier 2019

Le Groupe est en cours d'analyse des impacts et n'a pas identifié à ce stade d'impact significatif sur les comptes au titre des normes non encore applicables.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie, à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au Groupe au 1er janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sera applicable au 1er janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Amundi présente son bilan par ordre de liquidité décroissante. Le bilan actif et passif est présenté en notes 6.2.3. et 6.2.4.

Le compte de résultat est présenté par nature en note 6.2.1.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont :

- les revenus nets, incluant les revenus nets des commissions et des autres activités clientèle (note 1.3.9) et les produits nets financiers ;
- les charges générales d'exploitation ;
- le coût du risque (note 1.3.10) ;
- la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ;
- les gains ou pertes sur autres actifs.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers établis conformément aux normes comptables IFRS implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Ces estimations se traduisent dans la détermination des produits et des charges et l'évaluation des actifs et passifs ainsi que dans l'information figurant en annexe aux états financiers.

Cet exercice suppose que la Direction exerce son jugement sur la base des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est donc possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les résultats futurs peuvent en effet être influencés par de nombreux facteurs notamment (cette liste n'est pas exhaustive) :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt, de change et des actions ainsi que des *spreads* de crédit ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (se reporter aux notes 1.4.5 et 5.12) ;
- l'appréciation de la notion de contrôle (se reporter à la note 1.4.1.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers (se reporter aux notes 1.3.2 et 7) ;
- l'évaluation des provisions au titre des garanties octroyées aux fonds structurés, des engagements de retraite et des risques juridiques et réglementaires (se reporter aux notes 1.3.2.10 et 5.13) ;
- les dépréciations des titres disponibles à la vente (se reporter aux notes 1.3.2.1 et 5.5).

1.3.2 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 *Titres à l'actif*

CLASSIFICATION DES TITRES À L'ACTIF

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Cette dernière catégorie n'est pas utilisée dans le groupe Amundi.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT PAR NATURE OU SUR OPTION

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature –, soit d'une option prise par Amundi.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou contractés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue sous réserve de répondre à l'une des situations suivantes : instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Amundi comptabilise dans cette rubrique ses investissements d'amorçage, ses placements de trésorerie court terme ainsi que les actifs de couverture des émissions d'EMTN.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

À ce titre, Amundi comptabilise dans cette rubrique les participations dans lesquelles le Groupe ne détient ni le contrôle, ni l'influence notable ainsi que les placements de trésorerie autres que les placements de trésorerie court terme.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente ».

PRÊTS ET CRÉANCES

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À ce titre, Amundi comptabilise dans cette rubrique les prêts octroyés aux établissements de crédit.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des prêts et créances ».

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Amundi ne détient pas de titres classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Amundi utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de valeur de plus de 30 % sur une période de 6 mois consécutifs. Amundi prend également en considération des facteurs comme les difficultés financières de l'émetteur et les perspectives à court terme. Au-delà de ces critères, Amundi constate systématiquement une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans. Ces règles s'appliquent aux parts de fonds détenues par Amundi.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances (*cf.* ci-dessous).

La constatation de cette dépréciation se fait pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée en capitaux propres, avec possibilité, pour les seuls instruments de dettes, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient.

DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

Des dépréciations sont constituées pour les prêts et créances lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Constituent par exemple des indices de dépréciation :

- l'existence d'impayés depuis 3 mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties). Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Amundi n'utilise pas les dispositions de la norme IAS 39 relatives au reclassement des actifs financiers.

1.3.2.3 Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas d'une pension livrée, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.4 Passifs financiers

CLASSIFICATION DES PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre à l'une des situations suivantes : instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DISTINCTION DETTES – CAPITAUX PROPRES

La distinction instrument de dettes/capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

1.3.2.5 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE :

La **couverture de juste valeur** a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un instrument financier.

La **couverture de flux de trésorerie** a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La **couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger** a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement à travers des tests effectués à chaque arrêté.

L'enregistrement comptable de la relation de couverture se fait de la façon suivante :

- **couverture de juste valeur** : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- **couverture de flux de trésorerie** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace, et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes accumulés en capitaux propres sur le dérivé sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- **couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger** : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- **couverture de juste valeur** : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture de flux de trésorerie** : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- **couverture d'investissement net à l'étranger** : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

1.3.2.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées et présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 13. IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et le suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul du CVA *(Credit Valuation Adjusment)* et du DVA *(Debit Valuation Adjustment)*.

Amundi considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

JUSTE VALEUR DES ÉMISSIONS STRUCTURÉES

Conformément à la norme IFRS 13, Amundi valorise ses émissions structurées en intégrant le *spread* émetteur du garant.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DÉRIVÉS

Amundi en application de la norme IFRS 13 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi. Le DVA permet de déterminer les pertes attendues sur Amundi du point de vue de la contrepartie.

Pour les dérivés réalisés avec des contreparties de marché, le calcul du CVA et du DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS *(Credit Default Swap)* nominatifs cotés (ou *CDS Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Pour les dérivés contractés entre Amundi et les fonds, aucun CVA/DVA n'est calculé compte tenu de l'absence de défaut historique et de la garantie donnée par Amundi à ces fonds.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

- NIVEAU 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange,* le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Amundi retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de niveau 1 sont présentés dans la note 7.

- NIVEAU 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché et basée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables, la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de niveau 2 sont présentés dans la note 7.

- NIVEAU 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

C'est le cas des parts de fonds de *private equity* dont la valorisation requiert des paramètres non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent observables, la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de niveau 3 sont présentés dans la note 7.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, Amundi ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur.

1.3.2.7 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie ;
- l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Ce poste comprend également le revenu de l'activité d'émission d'EMTN *(Euro Medium Term Note)* structurés à destination de la clientèle, les véhicules d'émission étant consolidés.

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances.

1.3.2.8 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Amundi compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 5.4. relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

1.3.2.9 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

1.3.2.10 Provisions

Amundi identifie les obligations (juridiques ou implicites) résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée mais une information en annexe est alors fournie le cas échéant.

Au titre de ces obligations, le Groupe constitue des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les avantages au personnel ;
- les risques fiscaux.

1.3.2.11 Avantages au personnel

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » ceux-ci se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.2.12 Plan de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Amundi n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.2.13 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19, les engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la duration moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne pondérée des échéances de versement de prestations futures. Le sous-jacent utilisé est l'indice iBoxx AA.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Conformément à IAS 19 R, le taux de rendement est égal au taux d'actualisation.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Amundi a conclu un contrat d'assurance IFC (indemnités de fin de carrière) avec une société d'assurance du groupe Crédit Agricole.

Au titre des engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

1.3.2.14 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrat et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

Les avantages à long terme pouvant être accordés par Amundi consistent principalement en l'attribution de bonus dont le paiement sera différé sur les exercices suivants sous réserve d'atteinte de conditions de performance fixées au préalable et de conditions de présence au moment du paiement des salariés auxquels ils ont été octroyés.

1.3.3 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Deux plans sont éligibles à la norme IFRS 2 au sein du Groupe Amundi :

- les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Amundi et qui sont du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (attribution d'actions de performance).

  Les actions octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits ;
- les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise et qui relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

  La charge relative à ce plan d'attribution d'actions dénoué par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole SA est comptabilisée dans les comptes des entités employeuses des bénéficiaires de plans dont Amundi. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « Réserves consolidées part du Groupe ».

1.3.4 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Impôt exigible

La norme définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale. Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

À compter du 1er janvier 2010, un groupe d'intégration fiscale a été mis en place pour les entités françaises avec Amundi comme tête de groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

Impôt différé

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôt de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation conformément à la norme IAS 12.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables (fonds communs de placement en France), ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - **i)** soit sur la même entité imposable,
  - **ii)** soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en France, Amundi a fait le choix de comptabiliser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 *quater* C du Code général des impôts, CGI) en diminution des charges de personnel.

1.3.5 Immobilisations corporelles

Amundi applique la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- agencements et installations — de 5 à 10 ans linéaire ;
- matériel informatique — 3 ans dégressif ;
- matériel de bureau — 5 ans linéaire ;
- mobilier de bureau — 10 ans linéaire ;
- installations techniques — 10 ans linéaire ;
- constructions — 20 ans linéaire.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Les éléments dont dispose Amundi sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les commissions de commercialisation payées par avance *(up-front)* aux distributeurs de fonds commun de placement, ainsi que les immobilisations incorporelles résultant de l'identification d'un droit contractuel à l'occasion de l'allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprise.

Les logiciels acquis sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les commissions de commercialisation payées par avance aux distributeurs de fonds commun de placement sont comptabilisées à leur coût.

Les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple) sont évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Amortissement

Ces immobilisations sont amorties en fonction :

- pour les logiciels : de leur durée estimée d'utilisation ;
- pour les commissions de commercialisation : de la durée du contrat ayant servi de base aux calculs ;
- pour les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel : de la durée du contrat.

1.3.7 Opérations en devises

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement d'Amundi. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.8 Résultat par action

Conformément à IAS 33 le résultat par action de base est égal au résultat net consolidé divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas d'instrument dilutif sur le capital d'Amundi. Le résultat de base par action est donc identique au résultat dilué par action.

1.3.9 Commissions

La plupart des revenus du Groupe proviennent de la gestion d'actifs pour compte de tiers, dans des supports collectifs ou individuels (fonds dédiés ou mandats). Ils sont pour l'essentiel fondés sur les encours des fonds gérés.

Les commissions nettes comprennent les commissions de gestion nettes, qui sont égales aux commissions de gestion brutes perçues moins les commissions payées :

- les commissions de gestion brutes perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles ; reconnus au fur et à mesure du service rendu, ils sont calculés principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçus mensuellement, trimestriellement, voire selon une fréquence plus longue ;
- les commissions payées correspondent aux :
  - rétrocessions payées aux distributeurs, en fonction des dispositions contractuelles. Elles correspondent en général à un pourcentage des commissions de gestion,
  - frais de dépositaire et de valorisateur, lorsque ceux-ci sont payés par la société de gestion, ainsi que de manière plus limitée, certains frais administratifs annexes tels que les frais de cotation ETF.

Les commissions nettes intègrent également :

- des commissions versées à Amundi au titre de la garantie apportée aux fonds garantis ou EMTN structurés. Sont assimilées à ces commissions diverses facturations associées à la constitution et à la vie des produits structurés ;
- des commissions de mouvement payées par le fonds, qui rémunèrent l'exécution des achats et ventes de titres réalisés pour le compte des fonds par la table de négociation d'Amundi ;
- d'autres commissions pour des montants plus réduits, telles que : droits d'entrée, rémunérations au titre de prestations de conseil, commissions de prêt emprunt de titres, frais de tenue de compte d'Épargne Salariale.

Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au contrat.

Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat à l'origine.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Les commissions de surperformance sont ainsi reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul, à l'exception des fonds monétaires pour lesquelles elles sont reconnues au fur et à mesure.

Les commissions rémunérant des services continus sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Coût du risque

Le coût du risque comprend principalement les provisions pour litiges, les provisions sur fonds garantis, ainsi que d'autres charges liées au risque opérationnel.

1.3.11 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les contrats de location financière concernant les situations suivantes ont été analysés :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Ces différentes situations ne présentant pas un caractère significatif, Amundi n'a pas enregistré d'opération entrant dans ce cadre.

En revanche, Amundi a conclu des baux de location simple pour ses bâtiments d'exploitation.

Dans le cas de contrats en location simple, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.3.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si, à la clôture, sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Amundi n'a pas enregistré d'opération entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5 sur les périodes 2015 et 2016.

1.4 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.4.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'Amundi et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Amundi dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

1.4.1.1 Notions de contrôle

Le contrôle exclusif existe sur une entité lorsqu'Amundi est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Amundi la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Amundi contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsqu'Amundi détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions d'Amundi lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Amundi, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Une influence notable est présumée en cas de détention directe ou indirecte par le biais de filiales de 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.2 Contrôle et consolidation des entités structurées (entités ad hoc*)*

Les critères de contrôle des entités structurées ou entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) sont définies par la norme IFRS 10.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des aspects suivants :

- pouvoir de piloter l'activité de l'entité ;
- percevoir des revenus variables ou être exposé à des risques de cette entité ;
- avoir la capacité d'influencer les revenus perçus de cette entité et les risques.

Ces dispositions s'appliquent en particulier aux fonds détenus ou garantis par Amundi.

FONDS DÉTENUS PAR DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

En ce qui concerne les parts de fonds détenues par des sociétés du Groupe, la Direction d'Amundi détermine l'existence du contrôle en s'appuyant sur deux critères :

- le seuil à partir duquel la société détentrice peut être considérée comme principal :
  - soit en cas de détention directe du fonds supérieure à 35 %,
  - soit en cas de détention directe du fonds supérieure à 20 % assortie d'un partage des commissions de surperformance entre la société de gestion et les investisseurs tel que la perception totale des revenus du fonds par Amundi soit supérieure à 35 % ;
- le caractère pérenne de l'investissement, établi en cas de détention supérieure aux seuils mentionnés ci-dessus au-delà d'une durée de trois trimestres consécutifs.

Au regard de cette analyse, les cas de contrôle d'un fonds par une société du périmètre sont limités et concernent les fonds dédiés et certaines détentions de fonds dans le cadre des investissements d'amorçage.

FONDS GARANTIS PAR AMUNDI

Amundi donne des garanties à des fonds gérés par le Groupe (voir note 9.5) :

- fonds structurés ou à formule ;
- fonds gérés « en assurance de portefeuille ».

L'analyse menée permet de conclure à l'absence de contrôle au regard des critères de la norme IFRS 10 et donc à la non-consolidation de ces fonds.

En effet, les fonds à formule, une fois leur structuration établie, font l'objet d'une gestion passive, encadrée par les contraintes réglementaires des régulateurs (AMF, ESMA). Cette gestion passive et encadrée, ainsi que les règles de gestion internes (sélection stricte des expositions au risque de crédit, encadrement étroit du *turn-over* des actifs détenus par les fonds), limitent l'exposition d'Amundi aux rendements variables.

De la même façon, la structuration des fonds gérés en assurance de portefeuille est très encadrée et limite fortement l'exposition du garant :

- les investisseurs ayant généralement directement droit au rendement des actifs du fonds, l'exposition d'Amundi au risque de marché est faible ; essentiellement liée aux actifs dynamiques, elle est encore réduite par les règles de gestion interne (mesure très prudente de l'exposition au risque, contraintes fortes de liquidité et de diversification) ;
- l'exposition au risque de crédit, essentiellement liée aux actifs de monétarisation, suit les mêmes contraintes que celles appliquées pour les fonds à formule, et traduit un degré de prudence élevé lors de la sélection des émetteurs.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Amundi sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou contrôle conjoint.

Intégration globale

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale.

Mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Participations ne donnant pas le contrôle

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

1.4.3 Retraitements et éliminations au sein du Groupe Amundi

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

1.4.5 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3. À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée.

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt d'Amundi dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe ». En cas de diminution du pourcentage d'intérêt d'Amundi dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.6 Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. La norme IAS 36 requiert que les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition soient déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou du groupe d'UGT auxquels ils sont rattachés.

Les unités génératrices de trésorerie correspondent au plus petit groupe d'actifs et de passifs générant des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. L'organisation d'Amundi se caractérise par une très forte centralisation et transversalité des fonctions inhérentes à la gestion d'actifs. Cette centralisation et cette intégration se traduisent par les principes organisationnels suivants : une plateforme de gestion intégrée, des produits et solutions d'investissements transverses, une commercialisation imbriquée, des fonctions clés transversales. Cette organisation a conduit à l'identification d'une UGT unique. En conséquence, le *goodwill* est testé au niveau de l'ensemble du Groupe conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 36.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT ou au groupe d'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

NOTE 2 GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Analyse des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

En tant qu'établissement de crédit, Amundi est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français la Directive européenne « Accès à l'activité d'établissement de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ». La gestion des fonds propres d'Amundi est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 (CRD IV) et du Règlement européen 575/2013 (CRR) depuis le 1er janvier 2014 et exigé par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, risques opérationnels et de marché.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories : les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1,* ou « CET1 »), les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1,* ou « AT1 ») et les fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2),* composés d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements. Amundi dispose exclusivement de fonds propres de catégorie 1 constitués du capital social et des réserves non distribuées (aucun titre émis par le Groupe assimilé à des fonds propres de catégorie 1 ou de catégorie 2). Les fonds propres prudentiels sont obtenus à partir des capitaux propres comptables. Les ajustements pratiqués (filtres prudentiels) concernent principalement la déduction des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (nets d'impôts différés).

Au 31 décembre 2016, comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, Amundi respecte les exigences réglementaires.

NOTE 3 ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS D'AMUNDI

L'échéancier contractuel des actifs et passifs financiers d'Amundi s'établit de la façon suivante sur les trois exercices présentés :

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. Les actions, fonds, et autres titres à revenu variable sont sans échéance contractuelle et sont positionnés dans la colonne « Indéterminé ».

	31/12/16					
En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	72 146	132 716	1 453 053	533 993		2 191 908
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 629		889 178	2 154 473	997 788	4 055 068
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	**85 775**	**132 716**	**2 342 231**	**2 688 466**	**997 788**	**6 246 976**
Actifs financiers disponibles à la vente					1 922 746	1 922 746
Total actifs financiers disponibles à la vente	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 922 746**	**1 922 746**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	456 195	54 071	2 750			513 016
Total prêts et créances sur les établissements de crédit	**456 195**	**54 071**	**2 750**	**-**	**-**	**513 016**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	67 523	130 622	1 423 076	470 396		2 091 618
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			889 178	2 245 465		3 134 644
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	**67 523**	**130 622**	**2 312 254**	**2 715 862**	**-**	**5 226 262**
Dettes envers les établissements de crédit	9 598	85 384				94 982
Total dettes envers les établissements de crédit	**9 598**	**85 384**	**-**	**-**	**-**	**94 982**

Pour faire face à ses besoins de liquidité, le Groupe dispose d'un portefeuille monétaire et de comptes courants.

	31/12/15					
En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	177 522	245 788	1 162 018	450 231	-	2 035 560
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 290	-	453 986	1 373 572	1 691 448	3 548 296
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	**206 812**	**245 788**	**1 616 004**	**1 823 803**	**1 691 448**	**5 583 856**
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	1 478 869	1 478 869
Total actifs financiers disponibles à la vente	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 478 869**	**1 478 869**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	635 836	50 130	52 750	-	-	738 716
Total prêts et créances sur les établissements de crédit	**635 836**	**50 130**	**52 750**	**-**	**-**	**738 716**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	177 789	231 855	1 173 436	397 906	-	1 980 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	453 986	1 425 361	-	1 879 347
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	**177 789**	**231 855**	**1 627 422**	**1 823 267**	**-**	**3 860 331**
Dettes envers les établissements de crédit	339 500	71 900	49 166	-	-	460 566
Total dettes envers les établissements de crédit	**339 500**	**71 900**	**49 166**	**-**	**-**	**460 566**

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 REVENUS NETS DE GESTION

Les commissions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015
Commissions nettes	1 510 236	1 465 511
Commissions de surperformance	114 898	137 971
REVENUS NETS DE GESTION	**1 625 134**	**1 603 482**

L'analyse des revenus nets de gestion par segment de clientèle est présentée dans la note 9.1.

4.2 PRODUITS NETS FINANCIERS

En milliers d'euros	2016	2015
Produits d'intérêts	7 097	11 224
Charges d'intérêts	(10 742)	(16 356)
Marge nette d'intérêts	**(3 645)**	**(5 132)**
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat par nature	(208)	(38)
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat par option [1]	(3 971)	71 191
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	16 175	(43 624)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**11 996**	**27 529**
Dividendes reçus	18 544	12 404
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	45 995	44 473
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(1 060)	(2 850)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur prêts et créances	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**63 479**	**54 027**
PRODUITS NETS FINANCIERS	**71 829**	**76 424**

(1) Ce poste inclut au 31 décembre 2016 un produit de 14 461 milliers d'euros relatif à la réduction partielle du complément de prix constaté par Amundi dans le cadre de l'acquisition de la société Smith Breeden en 2013.

4.3 AUTRES PRODUITS NETS

En milliers d'euros	2016	2015
Autres produits (charges) nets d'exploitation bancaire	(27 559)	(28 481)
Autres produits (charges) nets d'exploitation non bancaire	7 960	5 456
AUTRES PRODUITS NETS	**(19 599)**	**(23 025)**

Les autres produits nets intègrent le chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par la filiale d'Amundi qui exerce une activité de mise à disposition de moyens informatiques principalement au sein du Groupe, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives aux contrats de distribution acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

4.4 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2016	2015
Charges de personnel (y compris personnel mis à disposition et intérimaires)	(557 439)	(565 055)
Autres charges générales d'exploitation	(320 376)	(318 165)
Dont services extérieurs liés au personnel et charges assimilées	*(3 076)*	*(7 234)*
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(877 816)**	**(883 220)**

L'analyse des charges de personnel est présentée en note 6.2.

Les autres charges d'exploitation comprennent les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles qui s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015
Dotations aux amortissements	**(14 705)**	**(15 164)**
Immobilisations corporelles	(10 188)	(10 908)
Immobilisations incorporelles	(4 517)	(4 256)
Dotations aux dépréciations	**-**	**-**
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(14 705)**	**(15 164)**

4.5 COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	2016	2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**(2 615)**	**(8 269)**
Prêts et créances	-	-
Autres actifs	(112)	(896)
Engagements par signature	(1 900)	(73)
Risques et charges	(603)	(7 300)
Reprises de provisions et de dépréciations	**4 017**	**1 943**
Prêts et créances	-	-
Autres actifs	836	635
Engagements par signature	13	19
Risques et charges	3 168	1 289
Variation des provisions	**1 402**	**(6 326)**
Autres gains (pertes) nettes	(1 959)	(237)
TOTAL COÛT DU RISQUE	**(557)**	**(6 563)**

4.6 GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	2016	2015
Plus-values de cessions immobilisations corporelles et incorporelles	48	11
Moins-values de cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(27)	(14)
Résultat de cession de titres de participations consolidées	-	4 182
Produits nets sur opérations de regroupement	-	9 408
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**22**	**13 587**

4.7 IMPÔTS

En milliers d'euros	2016	2015
Charge d'impôt courant	(257 165)	(295 538)
Produit (charge) d'impôt différé	(1 191)	9 511
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	**(258 356)**	**(286 027)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux effectif pour les exercices 2015 et 2016 :

	2016		2015	
En milliers d'euros	Taux	Base	Taux	Base
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence		799 013		780 686
Taux et charge théoriques d'impôt	**34,43 %**	**(275 100)**	**38,00 %**	**(296 661)**
Effet des différences permanentes	(1,11 %)	8 875	0,25 %	(1 950)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	(1,67 %)	13 369	(1,82%)	14 227
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires et autres éléments	0,43 %	(3 450)	0,48 %	(3 754)
Effet de l'imposition à taux réduit	(0,12%)	921	(0,56 %)	4 393
Effet des autres éléments	0,37 %	(2 971)	0,29 %	(2 283)
Taux et charge effectifs d'impôt	**32,33 %**	**(258 356)**	**36,64 %**	**(286 027)**

4.8 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice 2016 sont détaillés ci-dessous :

Gains et pertes recyclables *(en milliers d'euros)*	**2016**	**2015**
Gains et pertes sur écarts de conversion	**6 426**	**17 808**
Écart de réévaluation de la période	6 426	17 808
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	**24 696**	**(42 272)**
Écart de réévaluation de la période	69 613	(1 507)
Transferts en résultat	(44 929)	(40 790)
Autres reclassifications	11	24
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	**-**	**-**
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	**(122)**	**5 380**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	**4 097**	**11 468**
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	**-**	**-**
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	**35 097**	**(7 615)**

Gains et pertes non recyclables *(en milliers d'euros)*	**2016**	**2015**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(3 258)	(80)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 066	(594)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	**(2 193)**	**(674)**

TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**32 904**	**(8 289)**
Dont part Groupe	32 845	(8 270)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	59	(20)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est présenté ci-dessous :

	2015				Variation				2016			
En milliers d'euros	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES												
Gains et pertes sur écarts de conversion	10 471	-	10 471	10 471	6 426	-	6 426	6 426	16 897	-	16 897	16 897
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	57 006	(21 264)	35 742	35 742	24 696	4 097	28 793	28 793	81 702	(17 168)	64 535	64 535
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	**67 477**	**(21 264)**	**46 213**	**46 213**	**31 122**	**4 097**	**35 219**	**35 219**	**98 599**	**(17 168)**	**81 432**	**81 432**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	4 947	-	4 947	4 949	(122)	-	(122)	(122)	4 825	-	4 825	4 827
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**72 424**	**(21 264)**	**51 160**	**51 162**	**31 000**	**4 097**	**35 097**	**35 097**	**103 424**	**(17 168)**	**86 257**	**86 259**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(14 450)	4 866	(9 584)	(9 498)	(3 258)	1 066	(2 193)	(2 252)	(17 708)	5 932	(11 777)	(11 750)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	**(14 450)**	**4 866**	**(9 584)**	**(9 498)**	**(3 258)**	**1 066**	**(2 193)**	**(2 252)**	**(17 708)**	**5 932**	**(11 777)**	**(11 750)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(14 450)**	**4 866**	**(9 584)**	**(9 498)**	**(3 258)**	**1 066**	**(2 193)**	**(2 252)**	**(17 708)**	**5 932**	**(11 777)**	**(11 750)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**57 975**	**(16 399)**	**41 576**	**41 664**	**27 741**	**5 163**	**32 904**	**32 845**	**85 716**	**(11 236)**	**74 480**	**74 510**

NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 CAISSE ET BANQUES CENTRALES

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Caisse	24	25
TOTAL CAISSE ET BANQUES CENTRALES	**24**	**25**

5.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 191 908	2 035 560
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 055 068	3 548 296
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**6 246 976**	**5 583 856**

5.2.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Instruments dérivés de transaction	2 191 908	2 035 560
dont swaps de taux	160 982	139 318
dont swaps sur actions et indices	2 018 706	1 887 692
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	**2 191 908**	**2 035 560**

Cette rubrique inclut la juste valeur des dérivés contractés par Amundi dans le cadre de son activité d'intermédiation : dérivés contractés avec les fonds et retournés avec des contreparties de marché.

5.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds	991 111	1 691 448
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 402 168	933 526
Actions et autres titres à revenu variable	347 795	259 707
Créances sur les établissements de crédit	1 313 994	663 615
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	**4 055 068**	**3 548 296**

Cette rubrique inclut la juste valeur des investissements d'amorçage *(seed money)*, des placements de trésorerie court terme ainsi que des actifs de couverture des émissions d'EMTN.

5.3 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 091 618	1 980 984
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 134 644	1 879 347
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**5 226 262**	**3 860 331**

5.3.1 Passifs détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Instruments dérivés de transactions	2 091 618	1 980 984
dont swaps de taux	99 305	93 594
dont swaps sur actions et indices	1 975 215	1 874 314
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	**2 091 618**	**1 980 984**

Cette rubrique inclut la juste valeur des dérivés contractés par Amundi dans le cadre de son activité d'intermédiation : dérivés contractés avec les fonds et retournés avec des contreparties de marché.

5.3.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Titres de dettes	3 134 644	1 879 347
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	**3 134 644**	**1 879 347**

Cette rubrique enregistre les titres émis par les véhicules d'émission d'EMTN à destination de la clientèle. La valeur nominale de ces émissions est de 3 008 225 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et de 1 820 496 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.4 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

5.4.1 Compensation – Actifs financiers

En milliers d'euros Nature des opérations	Montant brut des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (a)	Montant brut des passifs effectivement compensés comptablement (b)	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse (c) = (a) - (b)	Autres montants compensables sous conditions (d)		Montant net après l'ensemble des effets de compensation (e) = (c) - (d)
				Montant brut des passifs financiers relevant de la convention cadre de compensation	Montant des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
31/12/16						
Dérivés	2 179 688	-	2 179 688	883 542	686 382	609 764
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**2 179 688**	**-**	**2 179 688**	**883 542**	**686 382**	**609 764**
31/12/15						
Dérivés	2 027 010	-	2 027 010	563 380	987 167	476 463
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**2 027 010**	**-**	**2 027 010**	**563 380**	**987 167**	**476 463**

Les montants bruts de dérivés présentés dans ces tableaux excluent les ajustements pour risques de contrepartie, *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et *Debit Valuation Adjustment* (DVA).

5.4.2 Compensation – Passifs financiers

En milliers d'euros Nature des opérations	Montant brut des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation (a)	Montant brut des actifs effectivement compensés comptablement (b)	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse (c) = (a) - (b)	Autres montants compensables sous conditions (d)		Montant net après l'ensemble des effets de compensation (e) = (c) - (d)
				Montant brut des actifs financiers relevant de la convention cadre de compensation	Montant des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
31/12/16						
Dérivés	2 074 520	-	2 074 520	883 542	835 847	355 131
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**2 074 520**	**-**	**2 074 520**	**883 542**	**835 847**	**355 131**
31/12/15						
Dérivés	1 967 908	-	1 967 908	563 380	1 042 171	362 357
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**1 967 908**	**-**	**1 967 908**	**563 380**	**1 042 171**	**362 357**

Les montants bruts de dérivés présentés dans ces tableaux excluent les ajustements pour risques de contrepartie, *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et *Debit Valuation Adjustment* (DVA).

5.5 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds	1 560 274	1 205 596
Actions et autres titres à revenu variable	11 619	21 606
Titres de participation non consolidés	350 853	251 667
Titres disponibles à la vente	**1 922 746**	**1 478 869**
Créances disponibles à la vente	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**1 922 746**	**1 478 869**

5.5.1 Variation des titres disponibles à la vente

En milliers d'euros	
TITRES DISPONIBLES À LA VENTE AU 31/12/16	**1 922 746**
Variation de périmètre	(1 966)
Augmentations	1 295 595
Diminutions	(873 987)
Écarts de conversion	611
Juste Valeur par capitaux propres	24 696
Dépréciation durable	(1 060)
Autres mouvements	(13)
TITRES DISPONIBLES À LA VENTE AU 31/12/15	**1 478 869**

5.5.2 Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/16			31/12/15		
En milliers d'euros	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Fonds	1 560 274	60 166	(196)	1 205 596	62 752	(230)
Actions et autres titres à revenu variable	11 619	758	(1 441)	21 606	705	(1 676)
Titres de participation non consolidés	350 853	22 612	(197)	251 667	2 996	(7 541)
Créances disponibles à la vente						
Actifs financiers disponibles à la vente	**1 922 746**	**83 536**	**(1 834)**	**1 478 869**	**66 453**	**(9 447)**
Impôts		(17 221)	53		(21 277)	13
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE NETS D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		**66 316**	**(1 781)**		**45 176**	**(9 434)**

5.6 ACTIF – PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Comptes ordinaires et au jour le jour (JJ)	425 009	595 526
Comptes et prêts à terme	87 860	143 050
Créances rattachées	147	140
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (VALEUR NETTE)	**513 016**	**738 716**

Les « prêts et créances sur établissements de crédit » sont principalement consentis au groupe Crédit Agricole.

5.7 PASSIF – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Comptes et emprunts à terme	93 926	435 078
Dettes rattachées	374	548
Comptes ordinaires	683	24 941
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**94 983**	**460 566**

La principale contrepartie des « dettes envers les établissements de crédit » est le groupe Crédit Agricole.

5.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Créances d'impôts courants	27 583	24 542
Impôts différés actifs	82 957	82 389
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**110 540**	**106 931**

Dettes d'impôts courants	41 805	35 241
Impôts différés passifs	45 291	44 211
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**87 096**	**79 452**

La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est respectivement pour 2016 et 2015 de 6 266 milliers d'euros et de 6 243 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales accumulées non reconnues des filiales américaines s'élèvent respectivement à 14 339 milliers d'euros et 7 847 milliers d'euros.

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

5.9.1 Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Débiteurs divers	1 131 122	1 228 676
Produits à recevoir	495 992	500 725
Charges constatées d'avance	17 752	14 059
ACTIF – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**1 644 866**	**1 743 460**

Les comptes de régularisation et actifs divers intègrent notamment les commissions de gestion et de surperformance à recevoir ainsi que le collatéral versé dans le cadre des contrats de dérivés. Ce collatéral est enregistré au bilan actif pour 949 446 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 1 074 352 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.9.2 Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Créditeurs divers	291 460	277 735
Charges à payer	669 271	649 427
Produits constatés d'avance	5 920	8 699
Autres comptes de régularisation	825 547	1 100 801
PASSIF – COMPTES DE RÉGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS	**1 792 198**	**2 036 662**

Les comptes de régularisation et passifs divers comprennent notamment les dettes sur bonus, les rétrocessions à verser aux distributeurs ainsi que le collatéral reçu dans le cadre des contrats de dérivés. Ce collatéral est enregistré au bilan passif pour 741 655 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 1 073 497 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.10 CO-ENTREPRISE ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Co-entreprises	11 224	10 931
Entreprises associées	157 991	114 943
ACTIF – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**169 215**	**125 873**

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Co-entreprises	4 672	4 378
Entreprises associées	23 819	20 835
COMPTE DE RÉSULTAT – QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**28 490**	**25 213**

5.10.1 Co-entreprise

Amundi détient des intérêts dans une co-entreprise Fund Channel. Cette co-entreprise est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de la seule co-entreprise incluse dans le poste Participations dans les entreprises mises en équivalence.

La valeur de mise en équivalence de cette co-entreprise s'élève à 11 224 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 10 931 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

	31/12/16			31/12/15		
En milliers d'euros	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
Fund Channel	11 224	4 378	4 672	10 931	2 720	4 378
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISE)	**11 224**		**4 672**	**10 931**		**4 378**

Les informations financières résumées de cette co-entreprise sont présentées ci-après :

	31/12/16			
En milliers d'euros	PNB	Résultat net	Total actif	Capitaux propres
Fund Channel	23 577	12 118	128 397	26 931

5.10.2 Entreprises associées

Au 31 décembre 2016, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 157 991 milliers d'euros et 114 943 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Amundi détient des intérêts dans 6 entreprises associées (contre 4 au 31 décembre 2015). Ces participations dans des sociétés mises en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

		31/12/16			31/12/15		
En milliers d'euros	Notes	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Valeur de mise en équivalence	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net
NH-Amundi Asset Management		22 897	2 315	3 435	21 602	3 623	3 265
State Bank of India Fund Management (SBI FM)	(1)	70 042	2 926	8 621	63 826	3 018	8 657
ABC-CA		29 342	3 806	9 208	24 814	1 981	6 801
Wafa Gestion		4 862	2 126	2 230	4 700	1 589	2 112
Tobam Holding Company & Tobam	(2)	30 848	-	324	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)		**157 991**		**23 819**	**114 943**		**20 835**

(1) Dont écart d'acquisition pour 30 078 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 29 900 milliers d'euros au 31 décembre 2015.
(2) Dont écart d'acquisition pour 28 590 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (entités consolidées depuis le 31 octobre 2016).

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives d'Amundi sont présentées ci-après :

	31/12/16			
En milliers d'euros	PNB	Résultat net	Total Actif	Capitaux propres
NH-Amundi Asset Management	23 656	11 451	77 183	76 324
State Bank of India Fund Management (SBI FM)	75 930	23 300	123 741	108 009
ABC-CA	2 320	27 625	111 342	88 026
Wafa Gestion	13 417	6 560	34 995	14 300
Tobam Holding Company & Tobam	23 623	8 783	32 128	8 496

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

5.11.1 Immobilisations corporelles d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/16	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Valeur brute	114 568	4 313	5 274	(13 701)	51	-	110 506
Amortissements et provisions	(70 212)	(2 196)	(10 188)	13 271	(17)		(69 342)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	**44 356**	**2 117**	**(4 914)**	**(430)**	**35**	**-**	**41 164**

En milliers d'euros	01/01/15	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/15
Valeur brute	114 689	17	6 075	(894)	1 335	(6 655)	114 568
Amortissements et provisions	(59 249)	-	(10 895)	875	(943)	-	(70 212)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	**55 440**	**17**	**(4 820)**	**(19)**	**392**	**(6 655)**	**44 356**

5.11.2 Immobilisations incorporelles d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/16	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Valeur brute	369 971	1 481	18 847	(11 669)	42	-	378 672
Amortissements et provisions	(258 761)	(1 069)	(22 600)	11 666	(19)	-	(270 783)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	**111 210**	**412**	**(3 753)**	**(3)**	**23**	**-**	**107 888**

En milliers d'euros	01/01/15	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/15
Valeur brute	344 455	26 625	11 078	(18 967)	126	6 655	369 971
Amortissements et provisions	(247 982)	-	(29 609)	18 934	(103)	-	(258 761)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	**96 473**	**26 625**	**(18 531)**	**(33)**	**23**	**6 655**	**111 210**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- les contrats de distribution avec des réseaux partenaires acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- les logiciels informatiques acquis ou développés en interne.

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est de 3 161,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 998,5 millions d'euros au 31 décembre 2015. La variation de l'exercice est principalement imputable à l'acquisition de KBI Global Investors et Crédit Agricole Immobilier Investors qui ont conduit à la constatation d'un *goodwill* respectif de 134 492 milliers d'euros et 25 457 milliers d'euros. La comptabilisation des regroupements avec ces deux entités est décrite en note 9.3.2.

L'écart d'acquisition comprend les autres principaux éléments suivants :

- l'écart d'acquisition constaté lors de l'apport de son activité de gestion d'actifs par Crédit Agricole Indosuez en décembre 2003 pour 377,9 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2004 lors de l'acquisition du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole SA pour 1 732,8 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition relatif à l'apport de l'activité de gestion d'actifs de Société Générale en décembre 2009 pour 709,0 millions d'euros ;
- l'écart d'acquisition constaté en 2015 lors de l'acquisition de Amundi Austria pour 78,4 millions d'euros.

Cet écart d'acquisition fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur la valeur d'utilité du Groupe. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs du Groupe tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Le test de dépréciation au 31 décembre 2016 a été réalisé à partir de prévisions de résultat établies pour la période 2017-2019. Ces prévisions de résultat s'appuient sur les principales hypothèses suivantes relatives à l'environnement économique :

- une reprise de la croissance en zone euro qui demeure fragile et hétérogène : reprise graduelle en France. Les taux longs européens malgré des accès de volatilité devraient rester bas même s'ils remonteront progressivement ;
- un maintien de la croissance aux États-Unis en 2017 ;
- une croissance qui devrait s'améliorer très modérément dans les pays émergents compte tenu de situations différenciées : relative stabilité en Chine et en Inde et amélioration au Brésil et en Russie qui s'extrairont de la récession.

Amundi a par ailleurs retenu un taux de croissance à l'infini de 2 % pour les tests des 31 décembre 2015 et 2016 et un taux d'actualisation de 8,39 % pour le test du 31 décembre 2016 (contre 8,47 % pour les tests du 31 décembre 2015).

Une variation de ces hypothèses (+/- 50 points de base du taux d'actualisation, +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini) ne modifierait pas la conclusion du test de dépréciation au 31 décembre 2016.

5.13 PROVISION

En milliers d'euros	01/01/16	Augmentations	Dim. et rep. non utilisées	Reprises utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/16
Provisions pour risques d'exécution	73	1 900	(13)	(97)			1 863
Provisions pour risques opérationnels	2 543	-	(2 543)				-
Provisions pour charges de personnel	38 969	8 252	(2 221)	(1 724)	(2)	3 269	46 544
Provisions pour litiges	10 701	1 420	(414)	(111)			11 596
Provisions pour autres risques	29 202	1 210	(1 624)	(15 080)	(57)	(899)	12 751
TOTAL	**81 488**	**12 782**	**(6 815)**	**(17 012)**	**(59)**	**2 370**	**72 754**

En milliers d'euros	01/01/15	Augmentations	Dim. et rep. non utilisées	Reprises utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/15
Provisions pour risques d'exécution	19	73	(19)				73
Provisions pour risques opérationnels	3 284	167	(908)				2 543
Provisions pour charges de personnel	33 886	7 604	(724)	(3 060)	63	1 200	38 969
Provisions pour litiges	11 074	969	(1 342)				10 701
Provisions pour autres risques	28 015	5 957	(4 712)	(89)	31		29 202
TOTAL	**76 278**	**14 770**	**(7 705)**	**(3 149)**	**94**	**1 200**	**81 488**

Au 31 décembre 2016, les litiges et autres risques ont une échéance prévisible inférieure à deux ans.

Les provisions pour charges de personnel sont majoritairement constituées des provisions pour indemnités de fin de carrière. La colonne « Autres mouvements » intègre la variation des écarts actuariels de l'exercice. La variation détaillée de ces provisions est explicitée en note 6.4.

5.14 CAPITAUX PROPRES

5.14.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A	124 026 070	73,86 %	73,88 %
Autres sociétés du groupe Crédit Agricole	2 975 163	1,77 %	1,77 %
Salariés	413 753	0,25 %	0,25 %
Actions en auto-détention	61 045	0,04 %	-
Flottant	40 449 438	24,09 %	24,10 %
TOTAL	**167 925 469**	**100,00 %**	**100,00 %**

Au cours de l'exercice 2016 a eu lieu une émission de 680 232 titres en rémunération des titres CA Immobilier Investors (CAII) apportés par Crédit Agricole Immobilier à Amundi (voir note 9.3.2).

5.14.2 Dividendes attribués en 2016

En 2016, conformément aux délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2016, Amundi a versé à ses actionnaires un dividende de 2,05 euros par action soit un montant total de 342,8 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice 2015.

La répartition par actionnaire du dividende est la suivante :

En milliers d'euros	Au titre de l'exercice 2015	Au titre de l'exercice 2014
Crédit Agricole SA	254 253	191 462
Autres sociétés du groupe Crédit Agricole	4 705	3 351
Salariés	930	-
Flottant	82 866	-
Société Générale	-	48 703
DIVIDENDES	**342 754**	**243 516**

5.14.3 Calcul du résultat par action

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Résultat net part du Groupe de la période *(en milliers d'euros)*	568 265	518 630
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	167 366 374	166 810 578
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION *(EN EUROS)*	**3,40**	**3,11**

NOTE 6 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

6.1 EFFECTIFS

	2016	2015
Effectif de clôture *(équivalent temps pleins – ETP)*	**CDI et autres**	**CDI et autres**
France	2 102,4	2 097,9
Autres pays de l'Union européenne	529,2	468,8
Autres pays de l'Europe	9,0	8,0
Amérique du Nord	74,5	84,5
Amériques Centrale et du Sud	1,0	2,0
Afrique et Moyen-Orient	7,0	8,0
Asie et Océanie (hors Japon)	159,0	167,0
Japon	186,1	193,6
EFFECTIF TOTAL	**3 068,2**	**3 029,8**

6.2 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2016	2015
Salaires et traitements	(378 302)	(375 323)
Cotisations régime de retraite	(24 713)	(22 669)
Charges sociales et taxes	(125 323)	(126 509)
Autres	(29 100)	(40 554)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(557 439)**	**(565 055)**

À la suite de la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE, conformément à l'article 244 *quater* C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), Amundi a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Charges sociales et taxes » un montant de 559 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et de 551 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

6.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds ne génèrent pas suffisamment de revenus pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Amundi n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer. Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies s'établissent à 24 968 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 23 456 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

6.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Variation de la dette actuarielle

	31/12/16			31/12/15
En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1	**51 297**	**6 195**	**57 492**	**51 479**
Écart de change	-	384	384	525
Coût des services rendus sur l'exercice	3 280	1 043	4 323	4 072
Coût financier	920	33	953	875
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	22	-	22	-
Variation de périmètre	24	-	24	1 835
Prestations versées (obligatoire)	(1 031)	(730)	(1 761)	(809)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains) pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques *	2 644	(261)	2 383	(221)
(Gains) pertes actuariels liés aux hypothèses financières	1 297	264	1 561	(265)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**58 453**	**6 929**	**65 382**	**57 492**

** Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.*

Charge comptabilisée au résultat

	31/12/16			31/12/15
En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	3 302	1 043	4 345	4 072
Charge (produit) d'intérêt net	536	4	540	473
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	**3 838**	**1 047**	**4 885**	**4 545**

Réévaluation du passif (de l'actif) net

	31/12/16			31/12/15
En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES AU 31/12/N-1	**12 915**	**1 515**	**14 430**	**14 366**
Écart de change	-	91	91	146
Gains (pertes) actuariels sur l'actif	(1 027)	253	(774)	(370)
Gains (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques *	2 644	(261)	2 383	(221)
Gains (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières	1 297	264	1 561	508
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au cours de l'exercice (Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi)	**2 914**	**346**	**3 260**	**64**
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES AU 31/12/N	**15 829**	**1 861**	**17 690**	**14 430**

* *Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.*

Variation de la juste valeur des actifs

	31/12/16			31/12/15
En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N-1	**22 244**	**5 432**	**27 676**	**26 274**
Écart de change	-	448	448	351
Intérêt sur l'actif (produit)	384	30	414	402
Gains (pertes) actuariels	1 027	(253)	774	370
Cotisations payées par l'employeur	-	1 060	1 060	1 051
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(887)	(730)	(1 617)	(771)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	**22 768**	**5 988**	**28 756**	**27 676**

Position nette

	31/12/16			31/12/15
En milliers d'euros	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE	**58 453**	**6 929**	**65 382**	**57 492**
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(22 768)	(5 988)	(28 756)	(27 676)
POSITION NETTE FIN DE PÉRIODE (PASSIF)	**35 685**	**941**	**36 626**	**29 816**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31/12/16	31/12/15
Taux d'actualisation plan Amundi Asset Management	1,37 %	2,03 %
Taux d'actualisation autres plans	1,37 %	1,56 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %

Allocations des actifs au 31/12/16

	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
En milliers d'euros	En %	Montant	Dont coté	En %	Montant	Dont coté	En %	Montant	Dont coté
Actions	7,00 %	1 593	1 593	-	-	-	5,54 %	1 593	1 593
Obligations	83,01 %	18 900	18 900	-	-	-	65,73 %	18 900	18 900
Immobiliers	7,01 %	1 595		-	-		5,55 %	1 595	
Autres actifs	2,99 %	680		100,00 %	5 988		23,19 %	6 668	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS	**100,00 %**	**22 768**	**20 493**	**100,00 %**	**5 988**	**-**	**100,00 %**	**28 756**	**20 493**

Au 31 décembre 2016, les données pour la France représentent une dette actuarielle de 56 054 milliers d'euros, une juste valeur des actifs de 22 768 milliers d'euros et une position nette fin de période de 33 286 milliers d'euros.

Sensibilité au taux d'actualisation au 31 décembre 2016

- une variation de plus 50 bp points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,32 % ;
- une variation de moins 50 bp points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,58 %.

6.5 PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Plan d'attribution d'actions de performance Amundi

Une charge de 2 057 milliers d'euros relative aux paiements à base d'actions est comptabilisée au sein des charges de personnel au 31 décembre 2016 au titre du plan d'attribution d'actions de performance d'Amundi aux salariés du Groupe.

Ce plan d'attribution est décrit ci-dessous :

Plan d'attribution d'actions de performance	Amundi
Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	30/09/15
Date du Conseil d'administration	11/02/16
Date d'attribution des actions	11/02/16
Nombre d'actions attribuées	228 080
Modalités de règlement	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	11/02/16-11/02/19
Conditions de performance (1)	Oui
Conditions de présence	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2016	226 250
Juste valeur d'une action au jour d'attribution	27,28 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du Groupe (RNPG), le niveau de collecte et le coefficient d'exploitation du Groupe.

Amundi évalue les actions attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution calculée à partir de la valeur de marché au jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de licenciement ou démission) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plan de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. proposé aux salariés d'Amundi

Ce plan ne comportant pas de période d'acquisition des droits, la charge comptabilisée au cours de l'exercice correspond à la différence entre la juste valeur des actions acquises par les salariés ayant souscrit au plan (compte tenu d'une décote liée à la période d'incessibilité de 5 ans) et le prix d'acquisition payé par ces derniers.

Au 31 décembre 2016, la charge enregistrée en charges de personnel au titre de ce plan est de 1 388 milliers d'euros.

6.6 RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages du Directeur Général et des Directeurs de pôle attribuées au titre des exercices 2016 et 2015 et pris en compte dans les comptes consolidés d'Amundi s'élèvent respectivement à 6 826 milliers d'euros et 6 677 milliers d'euros. Elles comprennent les rémunérations fixes et variables brutes, les avantages en nature ainsi que les indemnités de fin de carrière et la charge du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les principaux dirigeants du Groupe. Ces rémunérations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2016	2015
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	6 418	6 310
Avantages postérieurs à l'emploi	408	367
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Coût des plans d'options et assimilés	-	-
TOTAL	**6 826**	**6 677**

Par ailleurs, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs au cours des exercices 2015 et 2016 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2016	2015
Jetons de présence versés aux administrateurs	287	248

NOTE 7 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués au bilan à la juste valeur sont valorisés sur la base de prix cotés ou de techniques de valorisations qui maximisent l'utilisation de données observables.

7.1 DÉRIVÉS

La valorisation des dérivés intègre :

- un ajustement relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* ou CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers ;
- un ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

7.2 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés Resona Holding, les titres d'effets publics (cotés sur un marché organisé), les obligations cotées ainsi que les parts de fonds avec une valeur liquidative disponible au moins deux fois par mois sont classés en niveau 1. Tous les autres actifs et passifs valorisés à la juste valeur sont classés en niveau 2 à l'exception des fonds de *Private Equity* qui sont classés en niveau 3.

Autres passifs financiers

Les passifs à la juste valeur sur option résultent de la consolidation des véhicules d'émission d'EMTN. Ces passifs ont été classés en niveau 2.

7.3 ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Les tableaux ci-après présentent les encours au bilan des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur classés par niveau de juste valeur :

En milliers d'euros	Total 31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**2 191 908**	**-**	**2 191 908**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 191 908	-	2 191 908	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**4 055 068**	**2 393 279**	**1 661 789**	**-**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 741 074	2 393 279	347 795	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Fonds	991 111	991 111	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 402 168	1 402 168	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	347 795	-	347 795	-
Créances sur les établissements de crédit	1 313 994	-	1 313 994	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**1 922 746**	**1 772 665**	**144 982**	**5 098**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Fonds	1 560 274	1 553 214	1 962	5 098
Actions, autres titres à revenu variable, et titres de participations non consolidés	362 471	219 451	143 020	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**8 169 721**	**4 165 944**	**3 998 679**	**5 098**

En milliers d'euros	Total 31/12/15	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**2 035 560**	**-**	**2 035 560**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 035 560	-	2 035 560	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**3 548 296**	**2 624 974**	**923 322**	**-**
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 884 681	2 624 974	259 707	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Fonds	1 691 448	1 691 448	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	933 526	933 526	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	259 707	-	259 707	-
Créances sur les établissements de crédit	663 615	-	663 615	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**1 478 869**	**1 403 169**	**71 735**	**3 964**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Fonds	1 205 596	1 199 649	1 983	3 964
Actions, autres titres à revenu variable, et titres de participations non consolidés	273 272	203 520	69 752	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**7 062 724**	**4 028 143**	**3 030 617**	**3 964**

7.4 PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

En milliers d'euros	Total 31/12/16	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**2 091 618**	**-**	**2 091 618**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 091 618	-	2 091 618	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**3 134 644**	**-**	**3 134 644**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**5 226 262**	**-**	**5 226 262**	**-**

En milliers d'euros	Total 31/12/15	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**1 980 984**	**-**	**1 980 984**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	1 980 984	-	1 980 984	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1 879 347**	**-**	**1 879 347**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**3 860 331**	**-**	**3 860 331**	**-**

7.5 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les actifs et passifs financiers évalués au coût comprennent pour l'essentiel les créances et dettes envers les établissements de crédit et le collatéral versé et reçu dans le cadre des contrats de dérivés.

S'agissant d'appels de marge quotidiens, le Groupe Amundi considère que le collatéral versé et reçu est enregistré pour sa juste valeur dans les postes du bilan « comptes de régularisation et actifs divers » et « comptes de régularisation et passifs divers ».

Le Groupe Amundi considère que le coût amorti des créances et dettes envers les établissements de crédit est une bonne approximation de la juste valeur. En effet, il s'agit principalement :

- d'actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'impact significatif sur la juste valeur, car les taux de rendement de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché (cas des prêts et emprunts) ;
- d'actifs ou passifs à court terme pour lesquels la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

NOTE 8 ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Amundi gère et structure des fonds dans le but de proposer des solutions d'investissement à ses clients. Ces fonds à l'exclusion des mandats de gestion sont considérés comme des entités structurées dans la mesure où ils sont créés pour un objet bien spécifique et sont gérés au travers de contrats établis entre les parties prenantes, les droits conférés aux droits de vote attachés aux actions le cas échéant ayant une portée limitée.

Amundi a défini les critères permettant de considérer qu'une société intervient en qualité de sponsor d'une entité structurée :

- la société intervient à la création de l'entité structurée et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- la structuration est intervenue à la demande de la société et elle en est le principal utilisateur ;
- la société a cédé ses propres actifs à l'entité structurée ;
- la société est le gérant de l'entité structurée ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Dans ce contexte, tous les fonds gérés par les sociétés du Groupe Amundi, qu'ils soient détenus ou non, sont considérés comme des entités structurées « sponsorisées ».

Le Groupe perçoit de ces fonds des commissions de gestion et de surperformance ; il peut investir, donner des garanties ou contracter des swaps de performance avec ces fonds.

8.1 NATURE ET ÉTENDUE DE L'IMPLICATION D'AMUNDI ENVERS LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente les actifs, passifs et engagements hors bilan liés aux intérêts du Groupe dans les entités structurées sponsorisées à l'exception de celles qui sont consolidées.

	31/12/16			
	Gestion d'actifs			
		Perte maximale		
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	885 341	885 341	-	885 341
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	462 307	462 307	-	462 307
Actifs financiers disponibles à la vente	1 554 475	1 554 475	-	1 554 475
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**2 902 123**	**2 902 123**	**-**	**2 902 123**
Instruments de capitaux propres	-	n.a.	n.a.	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 220 431	n.a.	n.a.	1 220 431
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	n.a.	n.a.	-
Dettes	-	n.a.	n.a.	-
Passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**1 220 431**	**-**	**-**	**1 220 431**
Engagements donnés				
Engagements de financement	n.a.	-	-	-
Engagements de garantie	n.a.	17 487 286	-	17 487 286
Autres	n.a.	-	-	-
Provisions – Engagements par signature	n.a.	(8 157)	-	(8 157)
Engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**17 479 129**	**17 479 129**	**-**	**17 479 129**
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES DÉTENUES	**76 483 810**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**

	31/12/15			
	Gestion d'actifs			
		Perte maximale		
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	604 320	604 320	-	604 320
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 163 448	1 163 448	-	1 163 448
Actifs financiers disponibles à la vente	1 227 103	1 227 103	-	1 227 103
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**2 994 871**	**2 994 871**	**-**	**2 994 871**
Instruments de capitaux propres	-	n.a.	n.a.	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 265 244	n.a.	n.a.	1 265 244
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	n.a.	n.a.	-
Dettes	-	n.a.	n.a.	-
Passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**1 265 244**	**-**	**-**	**1 265 244**
Engagements donnés				
Engagements de financement	n.a.	-	-	-
Engagements de garantie	n.a.	18 149 818	-	18 149 818
Autres	n.a.	-	-	-
Provisions – Engagements par signature	n.a.	(6 367)	-	(6 367)
Engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**18 143 451**	**18 143 451**	**-**	**18 143 451**
TOTAL BILAN DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES DÉTENUES	**82 397 372**	**N.A.**	**N.A.**	**N.A.**

Les informations relatives aux parts de fonds détenues par Amundi et enregistrées dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option » et « Actifs financiers disponibles à la vente » n'intègrent pas les fonds consolidés ni ceux dont le Groupe ne détient qu'une seule part (part de fondateur).

Le montant indiqué sur la ligne « Total bilan des entités structurées non consolidées correspond à l'encours total de ces fonds détenus ».

Le montant d'engagement hors bilan indiqué correspond à l'engagement hors bilan comptabilisé par Amundi dans le cadre de son activité de garant de fonds. Une provision pour risque liée à cet engagement est enregistrée dans le poste « Provisions » pour 8 157 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 6 367 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les montants mentionnés en actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent aux justes valeurs positives et négatives des swaps conclus par Amundi avec des fonds dans le cadre de son activité d'intermédiation de swaps.

8.2 REVENUS NETS ASSOCIÉS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES SPONSORISÉES

Les revenus nets réalisés avec les entités structurées ainsi que dans le cadre des mandats de gestion sont indissociables de l'ensemble des revenus de gestion d'Amundi et sont inclus dans les revenus présentés dans la note 6.2.1.

NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS

9.1 INFORMATION SECTORIELLE

Amundi exerce ses activités dans le seul secteur de la gestion pour compte de tiers. Il comporte donc un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

En effet, la performance opérationnelle du Groupe n'est pas suivie à un niveau plus fin que le Groupe dans son ensemble. Les éléments qui sont revus à un niveau plus fin sont limités mensuellement à des informations de volume d'activité du Groupe (collecte, encours) et périodiquement à des informations portant sur les produits nets de commission par segment de clientèle (*retail,* institutionnels). Le Groupe considère que l'ensemble de ces informations correspond davantage à un suivi de l'activité commerciale qu'à une mesure de performance opérationnelle destinée à prendre des décisions d'allocation de ressources. En effet les charges d'exploitation ne sont pas affectées aux segments de clientèle (*retail* et institutionnels).

Toutefois, le Groupe considère qu'il est utile de publier ces informations sur l'activité commerciale qui sont présentées ci-après en tant qu'information complémentaire par rapport à celles prévues par la norme IFRS 8 :

En millions d'euros	2016	2015
Retail	981	958
Institutionnels	529	508
Institutionnels, *Corporate* et Épargne entreprise	388	363
Assureurs [1]	142	144
Sous-total Commissions nettes	**1 510**	**1 466**
Commissions de surperformance	115	138
Revenus nets de gestion	**1 625**	**1 603**
Produits nets financiers	**72**	**76**
Autres produits nets	**(20)**	**(23)**
REVENUS NETS	**1 677**	**1 657**

(1) Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs la répartition des revenus nets se décompose par zone géographique de la façon suivante :

En millions d'euros	2016	2015
France	1 246	1 235
Étranger	432	422
REVENUS NETS	**1 677**	**1 657**

La ventilation des revenus nets repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

9.2 PARTIES LIÉES

9.2.1 Périmètre des parties liées

Les parties liées sont les entreprises qui directement ou indirectement contrôlent ou sont contrôlées par, ou sont sous contrôle commun avec l'entreprise présentant ses états financiers.

Les parties liées d'Amundi sont (i) les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, (ii) les sociétés du groupe Crédit Agricole, à savoir les Caisses Régionales, Crédit Agricole SA, ses filiales, entreprises associées et co-entreprises. Aucun montant relatif à ces relations ne fait l'objet de provision pour dépréciation.

Par ailleurs, les fonds dans lesquels le groupe Crédit Agricole a investi ne sont pas considérés comme des parties liées.

La liste des sociétés consolidées du Groupe Amundi est présenté dans la note 9.3.1 « *Périmètre de consolidation* ». Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

9.2.2 Nature des relations avec les parties liées

Amundi a des relations commerciales avec les sociétés du groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole intervient comme distributeur des produits financiers du Groupe Amundi, prêteur et emprunteur, contrepartie de dérivés, ainsi que comme dépositaire et agent de calcul. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole met des moyens à disposition auprès d'Amundi et gère son contrat d'assurance des indemnités de fin de carrière.

De son côté, Amundi assure la gestion d'actifs de certains mandats du groupe Crédit Agricole et assure le rôle de teneur de comptes pour les dispositifs d'épargne salariale du groupe Crédit Agricole.

9.2.3 Transactions avec les parties liées

Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec le groupe Crédit Agricole ainsi que les entités consolidées par mise en équivalence au sein du Groupe Amundi.

Les seules transactions entre Amundi et ses principaux dirigeants sont les rémunérations versées au titre des contrats de travail et les jetons de présence.

	Groupe Crédit Agricole	
En milliers d'euros	2016	2015
RÉSULTAT		
Intérêts et produits (charges) assimilés	(1 784)	(4 363)
Revenus (charges) de commissions	(230 834)	(287 842)
Autres produits (charges) nets	(9 726)	(7 703)
Charges générales d'exploitation	(8 124)	(9 431)
BILAN	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	266 092	495 794
Comptes de régularisation et actifs divers	56 161	39 094
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 790 693	1 654 350
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	86 069	460 363
Comptes de régularisation et passifs divers	162 586	133 932
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	91 947	77 488
Hors-bilan		
Garanties données	1 172 846	880 578
Garanties reçues	-	-

	Entreprises associées et co-entreprises	
En milliers d'euros	2016	2015
RÉSULTAT		
Intérêts et produits (charges) assimilés		
Revenus (charges) de commissions	(5 325)	(7 831)
Charges générales d'exploitation		
BILAN	**31.12.2016**	**31.12.2015**
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	509	689
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	858	3 355
Hors-bilan		
Garanties données	-	-
Garanties reçues	-	-

9.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

9.3.1 Périmètre au 31 décembre 2016 et évolution sur l'exercice

				31/12/16		31/12/15		
Sociétés consolidées	Notes	Évolution du périmètre	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	Implantation
SOCIÉTÉS FRANÇAISES								
AMUNDI			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI ASSET MANAGEMENT			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI AI SAS		Sortie	Globale	-	-	100,0	100,0	France
AMUNDI FINANCE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI FINANCE ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI IMMOBILIER			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI INDIA HOLDING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI INTERMÉDIATION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI ISSUANCE		Entrée	Globale	100,0	100,0	-	-	France
AMUNDI IT SERVICES			Globale	95,4	95,4	83,1	83,1	France
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI TENUE DE COMPTES			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI VENTURES			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
BFT INVESTMENT MANAGERS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
CLAM PHILADELPHIA	(3)	Sortie	Globale	-	-	100,0	100,0	France
CPR AM			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
ÉTOILE GESTION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
LCL ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
TOBAM HOLDING COMPANY		Entrée	Équivalence	25,6	25,6	-	-	France
TOBAM		Entrée	Équivalence	4,1	20,0	-	-	France
FONDS ET OPCI								
ACACIA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
ACAJOU			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI HK – GREEN PLANET FUND			Globale	99,4	99,4	98,9	98,9	Hong Kong
AMUNDI PERFORMANCE ABSOLUE ÉQUILIBRE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
CEDAR		Entrée	Globale	100,0	100,0	-	-	France
CHORIAL ALLOCATION			Globale	99,7	99,7	99,7	99,7	France
GENAVENT			Globale	52,3	52,3	52,3	52,3	France
GENAVENT PARTNERS LP		Sortie	Globale	-	-	100,0	100,0	États-Unis
LONDRES CROISSANCE 16			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
OPCI IMMANENS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
OPCI IMMO ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
PEG – PORTFOLIO EONIA GARANTI			Globale	96,4	96,4	95,1	95,1	France
RED CEDAR		Entrée	Globale	100,0	100,0	-	-	France

Sociétés consolidées	Notes	Évolution du périmètre	Méthode	31/12/16 % de contrôle	31/12/16 % d'intérêt	31/12/15 % de contrôle	31/12/15 % d'intérêt	Implantation
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Allemagne
AMUNDI AUSTRIA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Autriche
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Belgique
AMUNDI IBERIA SGIIC SA			Globale	100,0	100,0	55,0	55,0	Espagne
AMUNDI HELLAS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Grèce
KBI GLOBAL INVESTORS LTD	(4)	Entrée	Globale	87,5	100,0	-	-	Irlande
KBI FUND MANAGERS LTD		Entrée	Globale	87,5	100,0	-	-	Irlande
KBI GLOBAL INVESTORS (North America) LTD		Entrée	Globale	87,5	100,0	-	-	Irlande
AMUNDI REAL ESTATE ITALIA SGR SPA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Italie
AMUNDI SGR SPA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Italie
AMUNDI GLOBAL SERVICING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Luxembourg
AMUNDI LUXEMBOURG			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Luxembourg
FUND CHANNEL			Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0	Luxembourg
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Pays-Bas
AMUNDI POLSKA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Pologne
INVESTICNI KAPITALOVA SPOLECNOST KB, A.S.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	République tchèque
AMUNDI AI SAS LONDON BRANCH	(2) (3)	Sortie	Globale	-	-	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI SUISSE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Suisse
WAFA GESTION			Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	Maroc
ABC-CA FUND MANAGEMENT CO. LTD			Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	Chine
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT			Équivalence	30,0	30,0	30,0	30,0	Corée
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Hong Kong
AMUNDI HONG KONG Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Hong Kong
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LIMITED			Équivalence	37,0	37,0	37,0	37,0	Inde
AMUNDI JAPAN			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Japon
AMUNDI JAPAN HOLDING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Japon
AMUNDI JAPAN SECURITIES	(3)	Sortie	Globale	-	-	100,0	100,0	Japon
AMUNDI MALAYSIA SDN BHD			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Malaysie
AMUNDI SINGAPORE Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Singapour
AMUNDI DISTRIBUTORS USA LLC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	USA
AMUNDI SMITH BREEDEN			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	USA
AMUNDI USA INC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	USA

(1) Succursales d'Amundi Asset Management.
(2) Succursale d'Amundi AI SAS.
(3) Fusions.
(4) L'acquisition de 12,5 % des titres de KBI Global Investors a fait l'objet d'une vente ferme avec paiement différé.

9.3.2 Mouvements de périmètre significatifs au cours de l'exercice

Acquisition de KBI Global Investors

Amundi et Oddo & Cie ont finalisé un accord en date du 31 août 2016. Dans le cadre de cet accord, Amundi a acquis les titres de la société KBI (société de gestion d'actifs irlandaise) pour un prix d'acquisition de 154,5 millions d'euros.

À la date de la prise de contrôle, l'allocation du prix d'acquisition a eu lieu comme suit :

En milliers d'euros	31/08/16
Actifs nets acquis à 100 %	19 996
Actifs nets revenant aux détenteurs d'intérêt ne détenant pas le contrôle	-
Goodwill sur la part acquise	134 492
PRIX D'ACQUISITION (JUSTE VALEUR DE LA CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR) (1)	**154 488**

(1) Le prix d'acquisition inclut la valorisation des clauses de complément de prix inscrits dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers » pour 23 038 milliers d'euros (note 5.9.2).

Acquisition de Crédit Agricole Immobilier Investors (CAII)

Le 27 octobre 2016, Amundi et Crédit Agricole Immobilier ont finalisé les accords aboutissant à l'acquisition de 100 % des titres de Crédit Agricole Immobilier Investors (CAII) pour un prix d'acquisition de 29,3 millions d'euros.

En milliers d'euros	27/10/16
Actifs nets acquis à 100 %	3 793
Actifs nets revenant aux détenteurs d'intérêt ne détenant pas le contrôle	-
Goodwill sur la part acquise	25 457
PRIX D'ACQUISITION (JUSTE VALEUR DE LA CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR) (1)	**29 250**

(1) Cette opération a donné lieu à une émission de titres Amundi en rémunération des titres CAII apportés par Crédit Agricole Immobilier. Sur la base d'une valorisation de CAII à 29 250 milliers d'euros et d'une valorisation de l'action Amundi à 43 euros (cf. note 5.14.1).

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a procédé à l'allocation provisoire du coût d'acquisition de ces différentes opérations à la clôture et en conséquence les montants affectés aux actifs et passifs identifiables acquis et au *goodwill* sont susceptibles d'être modifiés dans le délai d'un an à compter du regroupement.

Par ailleurs, l'intégration globale de ces deux entités dans les comptes consolidés d'Amundi contribue au résultat net de l'ensemble consolidé de la façon suivante :

En milliers d'euros	KBI	CA Immobilier Investors
Contribution au poste « Revenus nets »	11 233	691
Contribution au poste « Résultat net »	3 804	431

Prise d'influence notable dans TOBAM

Le 31 octobre 2016, dans le cadre du renforcement d'un partenariat stratégique, Amundi a acquis une participation complémentaire dans les entités Tobam Holding Company et Tobam (Tobam Holding Company exerçant par ailleurs un contrôle exclusif sur Tobam).

Cette prise de participation complémentaire a conduit à la consolidation des deux entités citées par mise en équivalence.

Les impacts comptables de première consolidation liés à l'ensemble de la participation Tobam sont les suivants :

En milliers d'euros	31/10/16
Quote-part d'actifs nets acquise	1 934
Goodwill sur la quote-part acquise (inscrit dans la valeur de mise en équivalence)	28 591
PRIX D'ACQUISITION (JUSTE VALEUR DE LA CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR) (1)	**30 525**

(1) Inclut la valorisation d'une clause de complément de prix inscrite dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers » pour 13 011 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (note 5.9.2).

9.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent :

- les engagements de garantie des fonds représentant 17 487 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 18 150 millions d'euros au 31 décembre 2015 ;

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Engagements de garantie donnés	17 487 286	18 149 818

- les engagements de financement relatifs au *Credit Revolving Facility* accordé à Amundi pour 1 750 000 milliers d'euros ;
- les notionnels des dérivés contractés auprès des fonds et des contreparties de marché dont les justes valeurs sont présentées en note 7.3 et 7.4 ;

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Instruments de taux d'intérêts	2 160 968	2 029 951
Autres instruments	40 037 867	41 853 997
TOTAL NOTIONNELS	**42 198 835**	**43 883 948**

- les engagements de location simple non résiliables s'élèvent à 155 155 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (*cf.* note 9.5).

9.5 CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a conclu des contrats de location simple au titre des bâtiments d'exploitation utilisés, en France et à l'étranger. Le Groupe s'attend à recevoir des paiements futurs minimaux au titre de contrats de sous-location non résiliables.

En milliers d'euros	31/12/16	< = 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés	159 865	34 993	119 853	5 020
Engagements reçus (sous-location)	(4 710)	(870)	(3 174)	(666)
ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLES NON RÉSILIABLES	**155 155**	**34 123**	**116 679**	**4 353**

En milliers d'euros	31/12/15	< = 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés	183 896	33 980	119 415	30 501
Engagements reçus (sous-location)	(2 529)	(655)	(1 223)	(651)
ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLES NON RÉSILIABLES	**181 368**	**33 325**	**118 192**	**29 850**

9.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

9.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans les résultats 2015 et 2016 est donnée ci-dessous :

	2016			2015		
En milliers d'euros	PWC	E&Y	Total	PWC	E&Y	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 152	1 228	2 380	1 023	1 257	2 280
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	295	212	507	901	929	1 830
Services Autres que la Certification des Comptes (2)	1 307	109	1 415	-	-	-
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**2 754**	**1 548**	**4 303**	**1 924**	**2 186**	**4 110**

(1) Pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016.
(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016.

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Amundi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 1.4.6 « *Dépréciations des écarts d'acquisition* » et 5.12 « *Écarts d'acquisition* » de l'annexe aux états financiers, votre Groupe procède à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisées, et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies dans ces notes de l'annexe aux états financiers ;
- votre Groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent notamment sur la valorisation et les dépréciations des titres disponibles à la vente, les provisions au titre des garanties octroyées aux fonds structurés, les provisions pour risques juridiques et réglementaires et les provisions pour engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Emmanuel Benoist	Olivier Drion

7.1 COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Opérations interbancaires et assimilées		**371 415**	**311 401**
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3	371 415	311 401
Opérations avec la clientèle	**4**	**214 279**	**25 300**
Opérations sur titres		**2 139 922**	**2 576 155**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5		
Actions et autres titres à revenu variable	5	2 139 922	2 576 155
Valeurs immobilisées		**2 716 179**	**2 520 989**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	219 451	203 510
Parts dans les entreprises liées	6-7	2 496 692	2 317 432
Immobilisations incorporelles	7		
Immobilisations corporelles	7	36	47
Capital souscrit non versé			
Actions propres	**8**	**3 035**	
Comptes de régularisation et actifs divers		**415 949**	**461 909**
Autres actifs	9	415 396	460 867
Comptes de régularisation	9	552	1 042
TOTAL ACTIF		**5 860 779**	**5 895 755**

PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Opérations interbancaires et assimilées		**358 751**	**798 991**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	358 751	798 991
Comptes créditeurs de la clientèle	**12**	**1 422 000**	**994 906**
Dettes représentées par un titre	**13**		
Comptes de régularisation et passifs divers		**422 589**	**430 091**
Autres passifs	14	404 227	418 402
Comptes de régularisation	14	18 362	11 689
Provisions et dettes subordonnées		**49**	
Provisions	15-16-17	49	
Dettes subordonnées	19		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	**18**	**37 149**	**37 149**
Capitaux propres hors FRBG	**20**	**3 620 241**	**3 634 618**
Capital souscrit		419 814	418 113
Primes d'émission		1 152 225	1 124 675
Réserves		53 741	53 741
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		1 695 335	1 576 910
Acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		299 126	461 179
TOTAL PASSIF		**5 860 779**	**5 895 755**

HORS BILAN

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Engagements donnés			
Engagements de financements	26		
Engagements de garantie	26	308 939	63 000
Engagements sur titres	26		

En milliers d'euros		31/12/16	31/12/15
Engagements reçus			
Engagements de financement	26	1 750 000	1 750 000
Engagements de garantie	26		
Engagements sur titres	26		

Compte de résultat au 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Notes	31/12/16	31/12/15
Intérêts et produits assimilés	28-29	10 910	40 768
Intérêts et charges assimilées	28	(8 183)	(35 225)
Revenus des titres à revenu variable	29	270 438	454 470
Commissions (produits)	30	327	
Commissions (charges)	30	(116)	(314)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	1 273	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	58 636	46 376
Autres produits d'exploitation bancaire	33	9 815	8 670
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(10 052)	(9 071)
Produit net bancaire		**333 048**	**505 675**
Charges générales d'exploitation	34	(28 834)	(20 932)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11)	(6)
Résultat brut d'exploitation		**304 204**	**484 737**
Coût du risque	35		
Résultat d'exploitation		**304 204**	**484 737**
Résultat net sur actifs immobilisés	36		
Résultat courant avant impôt		**304 204**	**484 737**
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	(5 078)	(23 558)
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		**299 126**	**461 179**

7.2 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

SOMMAIRE DES NOTES

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2016 261

1.1 Cadre juridique et financier 261
1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016 261
1.3 Événements postérieurs à l'exercice 2016 261

NOTE 2 PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES 262

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – engagements par signature 262
2.2 Portefeuille-titres 262
2.3 Immobilisations 263
2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle 264
2.5 Provisions 264
2.6 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) 264
2.7 Opérations en devises 264
2.8 Engagements hors-bilan 264
2.9 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement 264
2.10 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi 264
2.11 Plan d'attribution d'actions et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise 265
2.12 Charges et produits exceptionnels 265
2.13 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale) 265

NOTE 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR 266

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE 267

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle 267
4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique 267
4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique 268
4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique 269

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE 270

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grandes catégories de contrepartie 271
5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable 271
5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par durée résiduelle 271
5.4 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique 271

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 272

6.1 Valeur estimative des titres de participation 273

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ 274

7.1 Immobilisations financières 274
7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles 274

NOTE 8 ACTIONS PROPRES 275

NOTE 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 275

NOTE 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF 276

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE 276

NOTE 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE 276

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle 276
12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique 277
12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique 277

NOTE 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE 277

SOMMAIRE DES NOTES

13.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle 277
13.2 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission) 277

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 278

NOTE 15 PROVISIONS 278

NOTE 16 ÉPARGNE-LOGEMENT 279

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES 279

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX 280

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE 281

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION) 281

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES 281

NOTE 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS 282

NOTE 23 DÉCOMPOSITION DU BILAN PAR DEVISE 282

NOTE 24 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES 283

NOTE 25 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME 283

NOTE 26 ENGAGEMENTS DONNÉES OU REÇUS 284

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS 284

NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS 285

NOTE 29 REVENUS DES TITRES 285

NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 286

NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION 286

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS 287

NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 287

NOTE 34 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION 288
34.1 Effectif par catégorie de personnel 288

NOTE 35 COÛT DU RISQUE 288

NOTE 36 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS 289

NOTE 37 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 289

NOTE 38 IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS 289

NOTE 39 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION 289

NOTE 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 289

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2016

1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La société Amundi est une société anonyme au capital de 419 813 672,50 euros (soit 167 925 469 actions de 2,50 euros de valeur nominale).

Conformément à l'article 44 de la loi du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, Amundi a le statut d'établissement de crédit classé parmi les sociétés financières. Ce texte modifie l'article 18 de la loi bancaire 84-46 du 24 janvier 1984 et abroge l'article 99.

Dans le cadre de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1997, Amundi a opté pour le statut de société financière, c'est-à-dire d'établissement de crédit.

Le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement a redéfini l'agrément d'Amundi le 19 février 2002. Amundi est agréé en qualité de société financière à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La Société est détenue à hauteur de :

- 73,86 % par Crédit Agricole S.A. ;
- 24,33 % par le public (y compris les salariés) ;
- 1,77 % par les autres sociétés du groupe Crédit Agricole ;
- 0,04 % en auto-détention.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2016

- Amundi a confié à Kepler Cheuvreux, à compter du 3 février 2016 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en place d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires (Paris – code ISIN FR0004125920) conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2011.

  Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants sont affectés au compte de liquidité : 10 millions d'euros.

- Acquisition de Crédit Agricole Immobilier Investors

  Amundi et Crédit Agricole Immobilier ont finalisé les accords permettant de rapprocher leurs activités de gestion immobilière en fusionnant leurs sociétés de gestion spécialisées Amundi Immobilier et CA Immobilier Investors (CAII).

  Dans le cadre de cet accord, Amundi a acquis 100 % des titres de CA Immobilier Investors (CAII) par la contrepartie d'une émission de titres Amundi. Cette transaction a été finalisée le 27 octobre 2016.

  Amundi a ensuite procédé à la fusion de CA Immobilier Investors avec Amundi Immobilier en date du 31 octobre 2016.

- Accord signé en vue de l'acquisition de Pioneer Investments

  Le 12 décembre 2016, Amundi et Unicredit ont signé un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi des activités de Pioneer Investments.

  Au 31 décembre 2016, cette opération reste soumise à la réalisation des conditions de clôture habituelles et en particulier à l'approbation des autorités réglementaires compétentes (régulateurs et antitrust). La transaction pourrait être finalisée avant la fin du deuxième trimestre 2017.

1.3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2016

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

NOTE 2 PRINCIPES, MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi est conforme aux dispositions du Règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Le Règlement de l'ANC N°2014-07 n'a eu aucun impact sur le résultat et la situation nette d'Amundi.

2.1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, autres concours à la clientèle.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les prêts subordonnés sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

2.2 PORTEFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente.

Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « gains ou pertes sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés ».

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Amundi, dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles sont enregistrées dans un portefeuille de transaction pour leur valeur d'inventaire.

2.3 IMMOBILISATIONS

Amundi applique le Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Amundi applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du Règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements ;
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 PROVISIONS

Amundi applique le Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.6 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IVe Directive européenne et le Règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Amundi à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2016 le solde de ce compte est de 37 148 962,00 euros.

2.7 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

2.8 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

2.9 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Certaines sociétés du Groupe se sont constituées en « Unité Économique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi Tenue de Comptes, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, Étoile Gestion, BFT IM, Société Générale Gestion, CPR AM et Amundi Transition Énergétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'UES de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.10 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régime à prestations définies

Amundi a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre

2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

En application de ce règlement, Amundi provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi AM a formalisé un contrat d'assurance « indemnités fin de carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES ont été signées. Cette externalisation des « IFC » se traduit par un transfert d'une partie de la provision de passif qui existait dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.11 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS ET SOUSCRIPTION D'ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Plan d'attribution d'actions

Un plan d'attribution d'actions de performance accordé à certaines catégories de salariés a été mis en place suite à la décision du Conseil d'administration le 11 février 2016.

Ces actions seront livrées au terme d'une période d'acquisition de 3 ans soit par une émission d'actions nouvelles, soit par un rachat d'actions.

Ce plan d'attribution est décrit ci-dessous :

Plan d'attribution d'actions de performance	Amundi
Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	30/09/15
Date du Conseil d'administration	11/02/16
Date d'attribution des actions	11/02/16
Nombre d'actions attribuées	4 839
Modalités de règlement	Actions Amundi
Période d'acquisition des droits	11/02/16-11/02/19
Conditions de performance (1)	Oui
Conditions de présence	Oui
Actions restantes au 31 décembre 2016	4 839
Juste valeur d'une action au jour d'attribution	27,28

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du Groupe, le niveau de collecte et le coefficient d'exploitation du Groupe.

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de cinq ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.12 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi a mis en place depuis 2010 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2016, 17 entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Amundi. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Suite à la signature le 15 avril 2010 d'une convention d'intégration fiscale, Amundi est tête de groupe d'intégration fiscale des sociétés suivantes :

- CPR Asset Management ;
- Amundi Finance ;
- Amundi Intermédiation ;
- Société Générale Gestion ;
- Amundi AM ;
- Amundi Immobilier ;
- Amundi Private Equity Funds ;
- Amundi Tenue de Comptes ;
- Amundi Finance Émissions ;
- LCL Émissions ;
- Amundi Issuance ;
- Étoile Gestion ;
- Amundi India Holding ;
- Amundi Ventures ;
- Valinter 19 ;
- Valinter 20 ;
- Eliditus.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE), Amundi a fait le choix de comptabiliser le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (article 244 *quater* C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESTANT À COURIR

	31/12/16							31/12/15
En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
■ à vue	221 310				221 310		221 310	111 231
■ à terme		50 000			50 000	65	50 065	100 130
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				100 000	100 000	40	100 040	100 040
Total	**221 310**	**50 000**		**100 000**	**371 310**	**105**	**371 415**	**311 401**
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	**221 310**	**50 000**		**100 000**	**371 310**	**105**	**371 415**	**311 401**

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/16							31/12/15
En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	39 000	24 000		150 000	213 000	1 279	214 279	25 300
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs								
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	**39 000**	**24 000**		**150 000**	**213 000**	**1 279**	**214 279**	**25 300**

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
France (y compris DOM-TOM)	213 000	25 300
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes internationaux		
Total en principal	**213 000**	**25 300**
Créances rattachées	1 279	
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	**214 279**	**25 300**

4.3 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ENCOURS DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/16				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	213 000				
Autres pays de l'UE					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées	1 279				
VALEUR AU BILAN	**214 279**				

	31/12/15				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	25 300				
Autres pays de l'UE					
Autres pays d'Europe					
Amérique du Nord					
Amérique Centrale et Latine					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Organismes internationaux					
Créances rattachées					
VALEUR AU BILAN	**25 300**				

4.4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/16				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	213 000				
Entreprises					
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées	1 279				
VALEUR AU BILAN	**214 279**				

	31/12/15				
En milliers d'euros	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers					
Agriculteurs					
Autres professionnels					
Société financières	25 300				
Entreprises					
Collectivités publiques					
Autres agents économiques					
Créances rattachées					
VALEUR AU BILAN	**25 300**				

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

	31/12/16					31/12/15
En milliers d'euros	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :						
■ dont surcote restant à amortir						
■ dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Émis par organismes publics						
Autres émetteurs						
■ dont surcote restant à amortir						
■ dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan						
Actions et autres titres à revenu variable		2 177 016			2 177 016	2 615 070
Créances rattachées						
Dépréciations		(37 094)			(37 094)	(38 915)
Valeur nette au bilan		**2 139 922**			**2 139 922**	**2 576 155**
TOTAL		**2 139 922**			**2 139 922**	**2 576 155**
Valeurs estimatives		**2 187 719**			**2 187 719**	**2 656 722**

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) – VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/16	Encours nets 31/12/15
Administration et banques centrales (y compris États)		
Établissements de crédit		
Sociétés financières	2 176 911	2 604 928
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	105	10 142
Divers et non ventilés		
Total en principal	**2 177 016**	**2 615 070**
Créances rattachées		
Dépréciations	(37 094)	(38 915)
VALEURS NETTES AU BILAN	**2 139 922**	**2 576 155**

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/16				31/12/15			
En milliers d'euros	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés								
Titres non cotés			2 177 016	2 177 016			2 615 070	2 615 070
Créances rattachées								
Dépréciations			(37 094)	(37 094)			(38 915)	(38 915)
VALEURS NETTES AU BILAN			**2 139 922**	**2 139 922**			**2 576 155**	**2 576 155**

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Néant.

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

En milliers d'euros		Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) [a]	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Société	**Devise**	**Capital**	**Capitaux propres autres que le capital**	**Quote-part de capital détenue (en %)**	**Valeur brute**	**Valeur nette**					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50 % du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)											
AMUNDI FINANCE	EUR	40 320	326 430	23,87 %	227 357	227 357	100 000		192 495	136 425	52 514
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)											
AMUNDI AM	EUR	747 264	363 047	100,00 %	1 273 773	1 273 773	150 000		1 138 341	496 097	80 099
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	EUR	567 034	45 987	100,00 %	582 437	582 437			223 641	44 798	51 549
ÉTOILE GESTION	EUR	29 000	2 990	100,00 %	155 000	155 000			79 246	9 227	9 299
CPR ASSET MANAGEMENT	EUR	53 446	19 161	86,36 %	99 563	99 563			130 323	34 552	37 909
BFT IM	EUR	1 600	30 024	99,99 %	60 374	60 374			39 270	11 653	
AMUNDI IMMOBILIER	EUR	16 685	26 558	100,00 %	63 989	63 989			127 788	35 468	27 284
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	EUR	12 394	30 022	59,93 %	33 998	33 998			31 808	7 639	3 917
4) Autres participations (10 à 50 % du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital d'Amundi											
	EUR				341	201					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					**2 496 832**	**2 496 692**					

(a) L'information « résultat du dernier exercice » concerne le résultat de l'exercice en cours.

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/16		31/12/15	
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	2 496 832	2 496 692	2 317 578	2 317 432
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(141)		(146)	
Valeur nette au bilan	**2 496 692**	**2 496 692**	**2 317 432**	**2 317 432**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés				
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés				
Titres cotés	283 979	219 451	283 979	203 510
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	(64 528)		(80 469)	
Sous-total autres titres détenus à long terme	**219 451**	**219 451**	**203 510**	**203 510**
Valeur nette au bilan	**219 451**	**219 451**	**203 510**	**203 510**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**2 716 142**	**2 716 142**	**2 520 942**	**2 520 942**

	31/12/16		31/12/15	
En milliers d'euros	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	2 496 832	2 496 692	2 317 578	2 317 432
Titres cotés	283 979	219 451	283 979	203 510
TOTAL	**2 780 811**	**2 716 142**	**2 601 557**	**2 520 942**

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

7.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	01/01/16	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/16
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	2 317 578	179 254			2 496 832
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(146)			5	(141)
Valeur nette au bilan	**2 317 432**	**179 254**		**5**	**2 496 692**
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	283 979				283 979
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	(80 469)			15 941	(64 528)
Valeur nette au bilan	**203 510**			**15 941**	**219 451**
TOTAL	**2 520 942**	**179 254**		**15 946**	**2 716 142**

NOTE 7.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	01/01/16	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/16
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	53				53
Amortissements et dépréciations	(6)			(11)	(17)
Valeur nette au bilan	**47**			**(11)**	**36**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	420				420
Amortissements et dépréciations	(420)				(420)
Valeur nette au bilan					
TOTAL	**47**			**(11)**	**36**

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

En milliers d'euros	31/12/16 Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	31/12/15 Total
Nombre (en unité)	61 045			61 045	
Valeurs comptables	3 035			3 035	
Valeurs de marché	3 035			3 035	

Valeur nominale de l'action : 2,50 euros.

Les actions propres sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et comptabilisées en portefeuille de transaction.

NOTE 9 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (1) (2)	415 396	460 867
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	**415 396**	**460 867**
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	343	1 033
Charges constatées d'avance	209	9
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	**552**	**1 042**
TOTAL	**415 949**	**461 909**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 84 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 10 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

En milliers d'euros	Solde au 31/12/15	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/16
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	119 529	5 634	(23 668)		268	101 762
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
TOTAL	**119 529**	**5 634**	**(23 668)**		**268**	**101 762**

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/16							31/12/15
En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
■ à vue	295 006				295 006		295 006	386 202
■ à terme	292	63 397			63 689	55	63 744	412 788
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**295 298**	**63 397**			**358 695**	**55**	**358 751**	**798 991**

NOTE 12 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

12.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/16							31/12/15
En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs								
Comptes d'épargne à régime spécial :								
■ à vue								
■ à terme								
Autres dettes envers la clientèle	1 422 000				1 422 000		1 422 000	994 906
■ à vue	1 389 800				1 389 800		1 389 800	921 300
■ à terme	32 200				32 200		32 200	73 606
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**1 422 000**				**1 422 000**		**1 422 000**	**994 906**

12.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
France (y compris DOM-TOM)	1 422 000	994 900
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	**1 422 000**	**994 900**
Dettes rattachées		6
VALEURS AU BILAN	**1 422 000**	**994 906**

12.3 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE – ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Particuliers		
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Sociétés financières	1 422 000	994 900
Entreprises		
Collectivités publiques		
Autres agents économiques		
Total en principal	**1 422 000**	**994 900**
Dettes rattachées		6
VALEUR AU BILAN	**1 422 000**	**994 906**

NOTE 13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

13.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

13.2 EMPRUNTS OBLIGATAIRES (EN MONNAIE D'ÉMISSION)

Néant.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Autres passifs [1]		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	404 227	418 402
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	**404 227**	**418 402**
Comptes de régularisation		
■ Comptes d'encaissement et de transfert		
■ Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
■ Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
■ Produits constatés d'avance		
■ Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
■ Autres charges à payer	18 362	11 689
■ Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	**18 362**	**11 689**
TOTAL	**422 589**	**430 091**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/16	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/16
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature						
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions		49				49
VALEUR AU BILAN		**49**				**49**

NOTE 16 ÉPARGNE-LOGEMENT

Néant.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX – AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N-1	**464**	**515**
Coûts des services rendus sur la période	23	28
Effet de l'actualisation		9
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(170)	
(Gains)/pertes actuariels	1	(88)
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**318**	**464**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Coûts des services rendus sur la période	23	28
Coût financier	5	9
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement du coût des services passés	(13)	(20)
Autres gains ou pertes		
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	**15**	**17**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N-1	**972**	**947**
Rendement attendu des actifs	13	20
Gains/pertes actuariels	40	5
Cotisation de l'employeur		
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées par le fonds	(170)	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROIT À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**855**	**972**

Position nette

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**318**	**464**
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs en fin de période	(855)	(972)
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N	**537**	**508**

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
VALEUR AU BILAN	**37 149**	**37 149**

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

En milliers d'euros	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2015	**418 113**	**2 755 326**			**461 179**	**3 634 618**
Dividendes versés au titre de 2015		(342 754) [1]				(342 754)
Variation de capital	1 701					1 701
Variation des primes et réserves		27 549				27 549
Affectation du résultat social		461 179			(461 179)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2016					299 126	299 126
Autres variations						
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**419 814**	**2 901 301**			**299 126**	**3 620 241**

(1) Montant des dividendes versés en 2016 par Amundi après neutralisation des actions propres (99 milliers d'euros).

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Capitaux propres	3 620 241	3 634 618
Fonds pour risques bancaires généraux	37 149	37 149
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**3 657 390**	**3 671 767**

NOTE 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Solde au 31 décembre 2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2015 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	**585 694**	**336 701**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	371 415	311 401
Sur la clientèle	214 279	25 300
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	**1 780 751**	**1 793 897**
Sur les établissements de crédits et institutions financières	358 751	798 991
Sur la clientèle	1 422 000	994 906
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	**18 933**	
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	18 933	
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 23 DÉCOMPOSITION DU BILAN PAR DEVISE

En milliers d'euros	31/12/16 Actif	31/12/16 Passif	31/12/15 Actif	31/12/15 Passif
Euro	5 558 535	5 846 026	5 299 664	5 581 397
Autres devises de l'Union europ.	303	292	310 381	313 347
Franc Suisse				
Dollar	3 269	14 460	4 515	1 011
Yen	298 669		281 192	
Autres devises	3		3	
TOTAL	**5 860 779**	**5 860 779**	**5 895 755**	**5 895 755**

NOTE 24 OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

	31/12/16		31/12/15	
En milliers d'euros	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme				
Devises				
Euros				
Prêts et emprunts en devises			13 080	
TOTAL			13 080	

NOTE 25 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Néant.

NOTE 26 ENGAGEMENTS DONNÉES OU REÇUS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
ENGAGEMENTS DONNÉS	**308 939**	**63 000**
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
▪ Ouverture de crédits confirmés		
▪ Ouverture de crédits documentaires		
▪ Autres ouvertures de crédits confirmés		
▪ Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	**308 939**	**63 000**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
▪ Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
▪ Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	308 939	63 000
▪ Cautions immobilières		
▪ Garanties financières		
▪ Autres garanties d'ordre de la clientèle	308 939	63 000
Engagements sur titres		
▪ Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
▪ Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS REÇUS	**1 750 000**	**1 750 000**
Engagements de financement	**1 750 000**	**1 750 000**
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	1 750 000	1 750 000
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

(1) Le coût de financement relatif au « Credit Revolving Facility » accordé à Amundi pour 1 750 000 milliers d'euros s'élève à 1 436 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Néant.

NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 426	14 266
Sur opérations avec la clientèle	1 279	20
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et produits assimilés	205	26 481
Intérêts et produits assimilés	**10 910**	**40 768**
Sur opérations avec les établissements de crédit (1)	(5 541)	(13 039)
Sur opérations avec la clientèle	6	(21)
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Autres intérêts et charges assimilées	(2 648)	(22 165)
Intérêts et charges assimilées	**(8 183)**	**(35 225)**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS	**2 727**	**5 543**

(1) Dont 1 436 milliers d'euros au titre du coût de financement du « Credit Revolving Facility » accordé à Amundi pour 1 750 000 milliers d'euros.

NOTE 29 REVENUS DES TITRES

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	268 594	451 959
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 844	2 512
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	**270 438**	**454 470**
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	**270 438**	**454 470**

NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/16			31/12/15		
En milliers d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres		(116)	(116)		(314)	(314)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	327		327			
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions						
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**327**	**(116)**	**211**		**(314)**	**(314)**

NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Solde des opérations sur titres de transaction	1 273	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme		
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS	**1 273**	

NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(5 634)	(29 925)
Reprises de dépréciations	23 668	2 007
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	18 035	(27 917)
Plus-values de cession réalisées	48 307	77 701
Moins-values de cession réalisées	(7 706)	(3 408)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	40 601	74 293
Solde des opérations sur titres de placement	**58 636**	**46 376**
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	**58 636**	**46 376**

NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Produits divers	1	1
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	9 814	8 669
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**9 815**	**8 670**
Charges diverses		(20)
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	(10 052)	(9 050)
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	**(10 052)**	**(9 071)**
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(237)**	**(401)**

NOTE 34 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(745)	(2 287)
Charges sociales	(536)	(492)
Intéressement et participation	(61)	(109)
Impôts et taxes sur rémunérations	(232)	(270)
Total des charges de personnel	**(1 573)**	**(3 157)**
Refacturation et transferts de charges de personnel	60	58
Frais de personnel nets	**(1 513)**	**(3 099)**
Frais administratifs		
Impôts et taxes [1]	(2 999)	(3 643)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(25 723)	(14 648)
Total des charges administratives	**(28 722)**	**(18 292)**
Refacturation et transferts de charges administratives	1 402	459
Frais administratifs nets	**(27 320)**	**(17 833)**
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(28 833)**	**(20 932)**

(1) Dont 576 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

34.1 EFFECTIF PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

En effectif moyen du personnel	31/12/16	31/12/15
Cadres	9	9
Non-cadres	1	1
TOTAL	**10**	**10**
Dont		
■ *France*	*10*	*10*
■ *Étranger*		
Dont personnel mis à disposition		

NOTE 35 COÛT DU RISQUE

Néant.

NOTE 36 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Néant.

NOTE 37 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Amundi est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le bénéfice fiscal du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 563 518 059 euros.

Aucun déficit reportable n'a été constaté au niveau du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La somme des impôts sur les bénéfices générés par les sociétés du périmètre et constatée en produit chez la société mère est de 195 898 958 euros.

La dette d'impôt dû au Trésor public pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 par la société tête de groupe s'élève à 191 213 816 euros.

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à - 4 685 milliers d'euros. Cette charge se compose principalement des éléments suivants :

- la charge d'impôt d'Amundi prise individuellement pour 9 763 milliers d'euros (essentiellement liée à la taxe sur dividendes) ;
- un produit net d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 5 078 milliers d'euros.

Conventionnellement, les filiales supportent la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient subi en l'absence du régime d'intégration fiscale.

NOTE 38 IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Néant.

NOTE 39 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Amundi a versé 1,4 millions d'euros de rémunération aux membres des organes de direction.

Au cours de l'exercice, il n'a été accordé aucune avance et aucun crédit aux membres des organes d'administration ou de direction, et aucun engagement n'a été pris pour leur compte au titre d'une garantie quelconque.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration sont présentés dans le Chapitre 2.5.6 « *Rémunération des administrateurs* » du document de référence.

NOTE 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale du Groupe Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Amundi, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Société procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des participations et des autres titres détenus à long terme ainsi que des parts dans les entreprises liées (note 2.2). Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 « *Principes et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 février 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Emmanuel Benoist	Olivier Drion